

Boucle outaouaise

Ligne à 315 kV
Grand-Brûlé—Vignan

Complément du rapport d'avant-projet

Modifications apportées au tracé retenu

- Secteur des lacs à la Loutre et Maillé
- Traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé

Montréal, le 27 septembre 2000

Hydro-Québec
Direction principale Projets et
construction
855, rue Sainte-Catherine est,
16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan
Complément du rapport d'avant-projet**

Monsieur,


Hydro-Québec a déposé en mars 2000 le rapport d'avant-projet relatif au projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan, rapport dans lequel elle présente le tracé retenu. Un résumé du rapport d'avant-projet et un complément au rapport ont par ailleurs été déposés au cours des mois suivants.

Dans une lettre que nous vous adressions le 1^{er} septembre dernier, nous vous indiquions les modifications qui avaient été apportés aux données contenues dans ces documents depuis leur dépôt, en particulièrement concernant le coût de réalisation et le calendrier de réalisation.

Nous vous indiquions également, à cette occasion, qu'à la demande des organismes et résidents des milieux concernés, Hydro-Québec travaillait toujours à l'optimisation du tracé retenu dans les secteurs du Lac à la Loutre et du chemin de Vendée.

Votre organisme ayant récemment reçu du Ministre de l'Environnement un mandat qu'enquête et d'audience publique sur le projet de ligne Grand-Brûlé—Vignan, nous estimons important de vous fournir les dernières informations recueillies relativement à ce dossier. Nous joignons donc à la présente lettre quinze (15) copies d'un rapport complémentaire au rapport d'avant-projet, document qui fait le point sur la démarche et les études d'optimisation dans les deux secteurs en question.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

pc Normand Bell 
Gérant de projets - lignes

p.j. Ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan: Complément du rapport d'avant-projet

c.c. Mme Linda Tapin, Chef de service intérimaire - projets en milieu terrestre,
Ministère de l'Environnement du Québec
M. Serge Tremblay
M. Patrice Ouellet
Mme Laurence Hogue

Boucle outaouaise

***Ligne à 315 kV
Grand-Brûlé—Vignan***

Complément du rapport d'avant-projet

Modifications apportées au tracé retenu

- Secteur des lacs à la Loutre et Maillé
- Traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé

Ce document complète le rapport d'avant-projet soumis en mars 2000 au ministère de l'Environnement du Québec en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement de même qu'au ministère des Ressources naturelles du Québec en vertu des articles 29 et 32 de la Loi sur Hydro-Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan.

Le présent document a été préparé pour la division TransÉnergie sous la responsabilité du groupe – Ingénierie, approvisionnement et construction.

Table des matières

Introduction	1
1 Secteur des lacs à la Loutre et Maillé	3
1.1 Préoccupations soulevées lors des journées portes ouvertes.....	3
1.2 Modifications proposées.....	4
1.3 Études complémentaires.....	7
1.3.1 Étude du bassin versant du lac à la Loutre.....	7
1.3.2 Simulations visuelles.....	8
1.3.2.1 Lac à la Loutre.....	8
1.3.2.2 Lac Maillé.....	8
1.4 Suivi auprès du milieu.....	11
1.5 Comparaison des tracés.....	11
1.5.1 Tracé proposé dans le rapport d'avant-projet.....	11
1.5.1.1 Avantages et inconvénients.....	11
1.5.1.2 Impacts et mesures d'atténuation.....	12
1.5.2 Modifications proposées le 15 juin 2000.....	13
1.5.2.1 Avantages et inconvénients.....	13
1.5.2.2 Impacts et mesures d'atténuation.....	14
1.6 Choix d'Hydro-Québec.....	14
2 Traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé	15
2.1 Préoccupations soulevées lors des journées portes ouvertes.....	15
2.2 Modifications proposées.....	15
2.3 Suivi auprès du milieu.....	16
2.4 Comparaison des tracés.....	16
2.4.1 Tracé proposé dans le rapport d'avant-projet.....	16
2.4.1.1 Avantages et inconvénients.....	16
2.4.1.2 Impacts et mesures d'atténuation.....	19
2.4.2 Modification proposée le 14 juin 2000.....	19
2.4.2.1 Avantages et inconvénients.....	19
2.4.2.2 Impacts et mesures d'atténuation.....	20
2.4.3 Modification proposée en juillet 2000.....	20
2.4.3.1 Avantages et inconvénients.....	20
2.4.3.2 Impacts et mesures d'atténuation.....	20
2.5 Choix d'Hydro-Québec.....	20

Annexes

- A Correspondance relative au secteur des lacs à la Loutre et Maillé
- B Correspondance relative à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé
- C Simulations visuelles

Figures

1	Modifications proposées au tracé retenu : secteur des lacs à la Loutre et Maillé.....	5
2	Bassin versant du lac à la Loutre.....	9
3	Modifications proposées au tracé retenu : traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé.....	17

Introduction

Le présent document est un complément au rapport d'avant-projet soumis en mars 2000 aux ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles du Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan.

La préparation de ce document a été jugée nécessaire compte tenu des préoccupations soulevées par le milieu relativement à deux tronçons du tracé retenu. Il s'agit plus précisément du tronçon de la ligne qui passe au nord du lac à la Loutre, dans la municipalité d'Huberdeau, et du tronçon qui traverse le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé, dans Lac-des-Plages.

Dans le premier cas, plusieurs citoyens d'Huberdeau s'inquiètent de l'impact de la ligne sur la qualité de l'eau du lac à la Loutre, qui sert à approvisionner la municipalité en eau potable. Ces citoyens soulignent également l'impact visuel de la ligne compte tenu qu'un bon nombre d'habitations sont situées sur le pourtour du lac à la Loutre. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) a demandé à Hydro-Québec d'examiner diverses solutions dans le cadre de l'analyse de recevabilité du rapport d'avant-projet.

Dans le second cas, soit à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé, certains résidants sont préoccupés par l'impact visuel de la ligne dans ce secteur. Hydro-Québec propose un changement de parcours de façon à atténuer la visibilité de la ligne sur une distance d'environ 3 km.

Pour chacun des tronçons visés, Hydro-Québec fait un rappel des préoccupations soulevées et présente des solutions de rechange. Elle résume les avantages et les inconvénients de chacune des possibilités sur le plan environnemental, puis elle précise les mesures d'atténuation qui pourraient être appliquées en vue de réduire ou d'éliminer les impacts. Enfin, Hydro-Québec présente son choix quant à la modification de tracé.



1 Secteur des lacs à la Loutre et Maillé

1.1 Préoccupations soulevées lors des journées portes ouvertes

Afin d'informer les propriétaires touchés par le tracé retenu et les propriétaires riverains sur une largeur de 100 m de part et d'autre de l'emprise projetée, Hydro-Québec a tenu trois journées portes ouvertes à Amherst (21 février), à Gatineau (24 février) et à Val-des-Monts (25 février) dans le cadre de la troisième étape du programme de participation publique. Cette étape vise à informer les publics sur le tracé retenu, à expliquer la démarche et les éléments ayant mené à la prise de décision ainsi qu'à amorcer des rencontres sur les mesures d'atténuation particulières et les optimisations possibles du tracé.

Hydro-Québec a distribué quelque 270 invitations afin d'informer les propriétaires et les riverains de la tenue des trois journées portes ouvertes. Différents spécialistes étaient présents à ces journées pour répondre aux questions et recueillir les commentaires des participants sur divers aspects de la ligne Grand-Brûlé—Vignan : justification du projet, aspects environnementaux, aspects techniques, acquisition et indemnisation, champs électrique et magnétique. Les participants pouvaient discuter avec les personnes-ressources, recueillir de la documentation écrite et formuler leurs commentaires verbalement ou par écrit.

La majorité des questions et des commentaires formulés au cours des journées portes ouvertes portaient sur des aspects environnementaux. Parmi les préoccupations exprimées par les propriétaires et les riverains du secteur du lac à la Loutre, on note le respect du cadastre, la protection des sources d'approvisionnement en eau potable (particulièrement le bassin versant du lac à la Loutre) et les impacts visuels au nord du lac à la Loutre. Par ailleurs, certaines inquiétudes sont liées aux impacts du déboisement de l'emprise et de la construction de la ligne sur l'érosion des matériaux de surface dans le bassin versant du lac à la Loutre. Quelques propriétaires ont réitéré leurs préoccupations dans des lettres adressées à Hydro-Québec, dont une était accompagnée d'une pétition. La municipalité d'Huberdeau a aussi souligné son inquiétude quant à la proximité de la ligne du lac à la Loutre, qui est la source d'approvisionnement en eau potable de la municipalité.

Certains propriétaires ont notamment proposé à Hydro-Québec de relocaliser la ligne en longeant davantage les lignes à 735 kV existantes, à l'ouest du point B montré à la figure 1, avant de redescendre vers le sud-ouest pour rejoindre le tracé retenu à l'ouest du chemin du Lac-à-la-Loutre. Selon eux, ce changement permettrait d'éviter des prises d'eau et des ruisseaux qui alimentent le lac à la Loutre. Il diminuerait également l'impact visuel pour les villégiateurs et les résidents qui utilisent le lac à la Loutre. Enfin, ce changement respecterait davantage le cadastre et les limites de lots.

L'annexe A présente la correspondance échangée entre Hydro-Québec et le milieu concerné par la modification de tracé dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé.

1.2 Modifications proposées

Les préoccupations soulevées au cours des trois journées portes ouvertes ont mené Hydro-Québec à revoir le tracé dans le secteur du lac à la Loutre et à élaborer d'autres possibilités de passage.

Le 15 juin 2000, Hydro-Québec a rencontré les propriétaires et les riverains concernés par les modifications proposées aux lacs à la Loutre et Maillé. L'objectif de cette rencontre était de présenter les possibilités de modification du tracé pouvant réduire les impacts dans le secteur du lac à la Loutre, de répondre aux questions soulevées par les participants et de recueillir leurs commentaires. Plus de 70 personnes ont assisté à la rencontre, dont deux observateurs du ministère de l'Environnement du Québec (MENV).

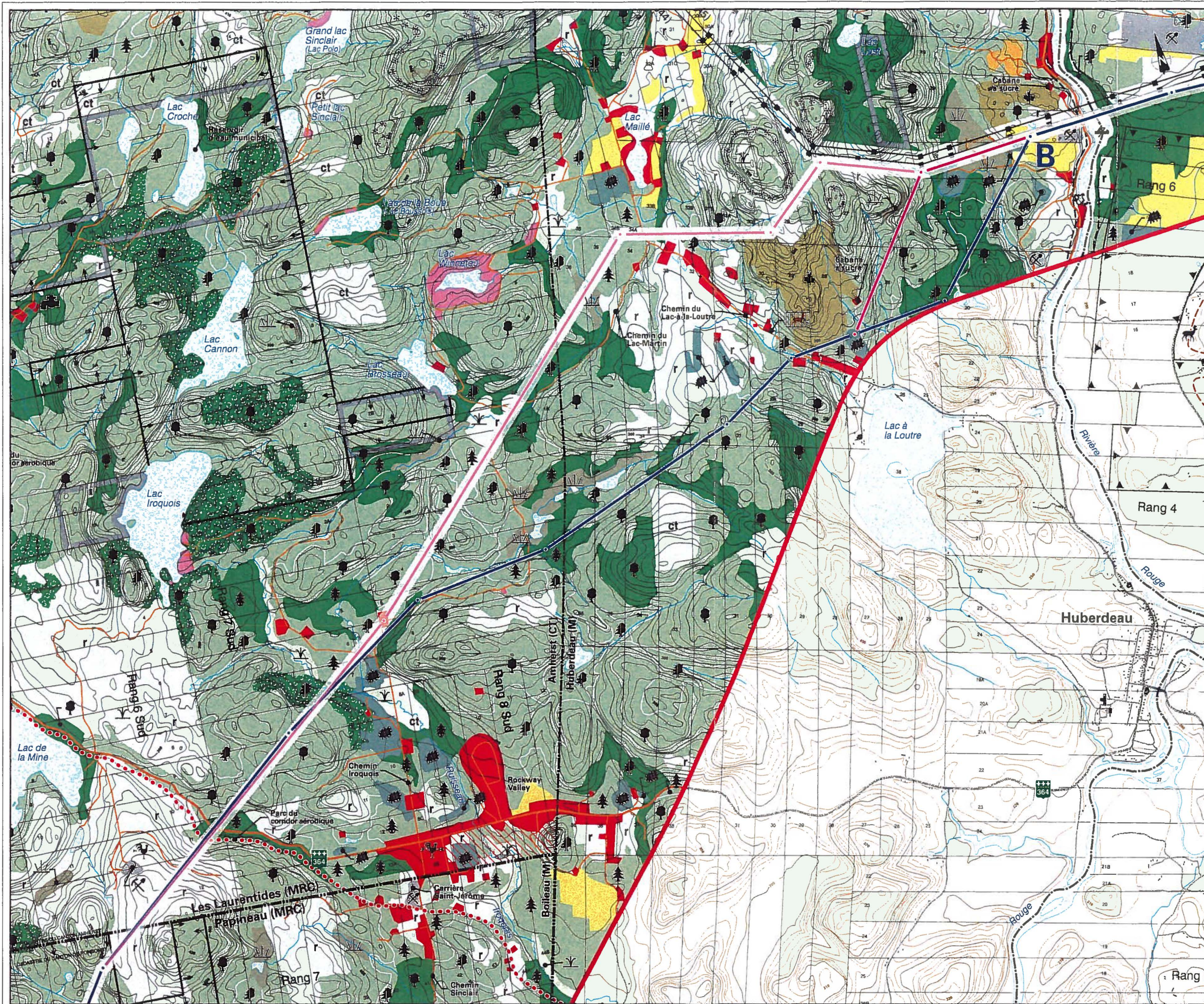
Les deux modifications présentées au cours de cette rencontre sont illustrées en rouge et en rose sur la figure 1, le tracé bleu étant celui qu'Hydro-Québec a retenu dans son rapport d'avant-projet. La première modification proposée (tracé rouge) longe les lignes à 735 kV existantes sur environ 800 m de plus que le tracé original, avant de les quitter à l'extrémité ouest du lot 22 du Sixième Rang. Elle bifurque par la suite vers le sud-ouest en milieu boisé sur environ 1 500 m, pour rejoindre le tracé retenu dans le lot 27 du Cinquième Rang, avant la traversée du chemin du Lac-à-la-Loutre. Seule la municipalité d'Huberdeau est touchée par cette première proposition.

La seconde proposition (tracé rose) longe davantage les lignes à 735 kV existantes, soit sur environ 1 800 m de plus que le tracé original. À la limite des lots 27 et 28 du Sixième Rang, le tracé quitte les lignes existantes vers le sud-ouest, où il parcourt 700 m en milieu boisé. Il bifurque ensuite vers l'ouest pour franchir d'autres espaces boisés sur un peu plus de 1 200 m, où il franchit le chemin du Lac-à-la-Loutre à un peu moins de 400 m au sud du lac Maillé. Par la suite, le tracé chemine vers le sud-ouest à l'intérieur de peuplements forestiers pour rejoindre le tracé retenu aux environs du chemin Iroquois, à plus de 4 km à l'ouest du lac à la Loutre. Cette deuxième proposition touche deux municipalités, soit Huberdeau et Amherst.

Le tracé retenu par Hydro-Québec dans son rapport d'avant-projet de même que les deux modifications proposées sont situés sur des terres privées et hors du territoire agricole protégé.

Les réactions recueillies le 15 juin 2000 auprès des propriétaires et des résidents du lac à la Loutre sont semblables à celles qui ont été notées lors des journées portes ouvertes. On a rappelé notamment l'importance accordée à la préservation de la qualité de l'eau du lac à la Loutre et la nécessité de déplacer le tracé vers le nord, en plus de s'interroger sur les raisons qui ont conduit Hydro-Québec à abandonner le segment BC de la variante 1 dans le choix du tracé retenu en mars 2000. Certains participants ont aussi questionné Hydro-Québec sur la nécessité du projet.

Figure 1 : Modifications proposées au tracé retenu
Secteur des lacs à la Loutrre et Maillé



- ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN**
- Milieu bâti existant
 - Secteur résidentiel et commercial projeté
 - Secteur industriel existant
 - Secteur industriel projeté
- ESPACE PATRIMONIAL**
- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
 - Site archéologique connu
 - Zone de potentiel archéologique
- ESPACE AGRICOLE**
- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
 - Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
 - Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
 - Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
 - Drainage souterrain
 - Élevage de cerfs
 - Pisciculture ou étang de pêche
- ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME**
- Secteur de villégiature existant
 - Secteur de villégiature projeté
 - Terrain de golf, camping
 - Base de plein air ou colonie de vacances
 - Champ de tir
 - Sentier récréatif existant
 - Circuit de canot-camping
 - Sentier récréatif projeté
 - Aménagement projeté, halte routière
- ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES**
- Carrière ou sablière exploitées
 - Mine, carrière ou sablière abandonnée
 - Décharge contrôlée exploitée
 - Décharge contrôlée désaffectée
 - Lieu d'élimination de neige usée
- ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION**
- Type de peuplement :
- Peuplement à dominance résineuse
 - Peuplement à dominance feuillue
 - Peuplement mixte
- Stade de développement mature
 - Stade de développement jeune
 - r, ct
 - Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
 - Plantation
 - Érablière exploitée
 - Érablière pure en territoire agricole protégé
 - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
 - Arbustaire
- ESPACE FAUNIQUE**
- Ravage du carl de Virginie (février 1997)
 - Aire de confinement du carl de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
- ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**
- Tourbière
 - * 460 * Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
 - Zone de risque de glissement de terrain
- ESPACE HYDROGRAPHIQUE**
- Cours d'eau ou plan d'eau
 - Zone inondable
- INFRASTRUCTURE**
- Ligne de transport d'énergie électrique
 - Poste de transformation d'énergie électrique
 - Source d'alimentation en eau potable et aire de protection
 - Route principale ou secondaire
 - Voie ferrée
 - Antenne de télécommunications et aire de protection
- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Municipalité
 - Territoire agricole protégé (CTPAQ)
 - Propriété d'Hydro-Québec
 - Terre publique
 - Lot intramunicipal
 - Pourvoine
 - Réserve faunique
 - Grande propriété forestière
- Tracé retenu (mars 2000)
 Modification retenu (septembre 2000)
 Première modification (juin 2000)
 Deuxième modification (juin 2000)

0 500 m

Par ailleurs, des préoccupations sont soulevées quant au mode d'entretien de l'emprise : les participants craignent les effets de l'utilisation de phytocides. Hydro-Québec a précisé que dans les zones sensibles, telles que les bassins d'alimentation en eau, seul un mode d'entretien mécanique sera retenu. Hydro-Québec a également rappelé aux participants qu'un certificat d'autorisation doit être obtenu du MENV avant de procéder à l'épandage de phytocides.

Certaines personnes ont mentionné que l'optimisation proposée au sud du lac Maillé se trouve toujours dans le bassin versant du lac à la Loutre et que les impacts appréhendés demeurent les mêmes. Enfin, des résidants et des villégiateurs ont proposé la formation d'un groupe de travail pour examiner plus en détail les solutions proposées.

1.3 Études complémentaires

Hydro-Québec a réalisé deux études complémentaires afin de répondre aux préoccupations du milieu. La première étude traite des conséquences possibles de l'implantation de la ligne dans le bassin versant du lac à la Loutre sur la qualité de l'eau du lac. La seconde évalue l'importance de l'impact visuel de la ligne à partir des lacs à la Loutre et Maillé.

1.3.1 Étude du bassin versant du lac à la Loutre

En juillet 2000, Hydro-Québec a mandaté la firme Poly-Géo pour analyser les impacts de la construction de la ligne sur l'érosion des matériaux de surface et la qualité de l'eau du lac à la Loutre. L'étude inclut l'analyse de plusieurs séries de photographies aériennes prises entre 1964 et 1998, l'examen des cartes géologiques pertinentes, une consultation auprès de fonctionnaires du MENV et une revue des résultats d'analyses de l'eau potable effectuées par la municipalité d'Huberdeau entre 1990 et 2000. Une visite des lieux a également été effectuée le 18 juillet 2000.

Les résultats démontrent que le bassin versant du lac à la Loutre est constitué de neuf principaux sous-bassins et que trois d'entre eux (voir les bassins B, C, et D sur la figure 2), situés au nord du lac, sont traversés par deux des trois tracés considérés par Hydro-Québec. L'étude montre également que les matériaux de surface sont peu diversifiés et sont essentiellement composés de till et de roc. Les matériaux meubles sont généralement compacts, peu perméables et résistants à l'érosion. De fait, l'examen des lieux montre que les nombreuses interventions humaines et les divers aménagements réalisés au cours des ans à l'intérieur du bassin du lac à la Loutre n'ont pas donné lieu à une érosion perceptible, même sur les pentes fortes, et que la qualité de l'eau n'aurait pas été influencée de façon notable par le transport des sédiments. Une érosion aussi faible, où les occupations et les interventions sont importantes, est due essentiellement à la grande résistance des matériaux en place.

L'étude souligne en outre que les interventions humaines faites à ce jour dans le bassin du lac à la Loutre sont plus importantes que celles qui sont associées à la construction d'une ligne d'énergie électrique. Par conséquent, elle conclut que la construction de la ligne dans le bassin versant du lac à la Loutre n'aura pas d'impacts significatifs sur l'érosion des matériaux et que la qualité de l'eau du lac ne sera pas modifiée.

1.3.2 Simulations visuelles

Afin d'évaluer l'importance de l'impact visuel engendré par les pylônes, Hydro-Québec a réalisé quatre simulations visuelles, soit deux à partir du lac à la Loutre et deux à partir du lac Maillé (voir l'annexe C).

1.3.2.1 Lac à la Loutre

Les simulations 1A et 1B montrent le paysage observable à partir des habitations situées à l'extrémité nord-est du lac à la Loutre, là où les nouveaux pylônes seront les plus visibles.

La simulation 1A présente le paysage qui serait observé selon le tracé retenu à l'origine par Hydro-Québec (tracé bleu). On constate que les portions supérieures de deux pylônes ainsi qu'une portion des conducteurs seraient visibles pour quelques villégiateurs du lac à la Loutre.

La simulation 1B présente, quant à elle, le paysage observable selon le tracé passant au sud du lac Maillé (tracé rose). Elle montre qu'aucune partie de la ligne ne serait visible pour les villégiateurs du lac à la Loutre.

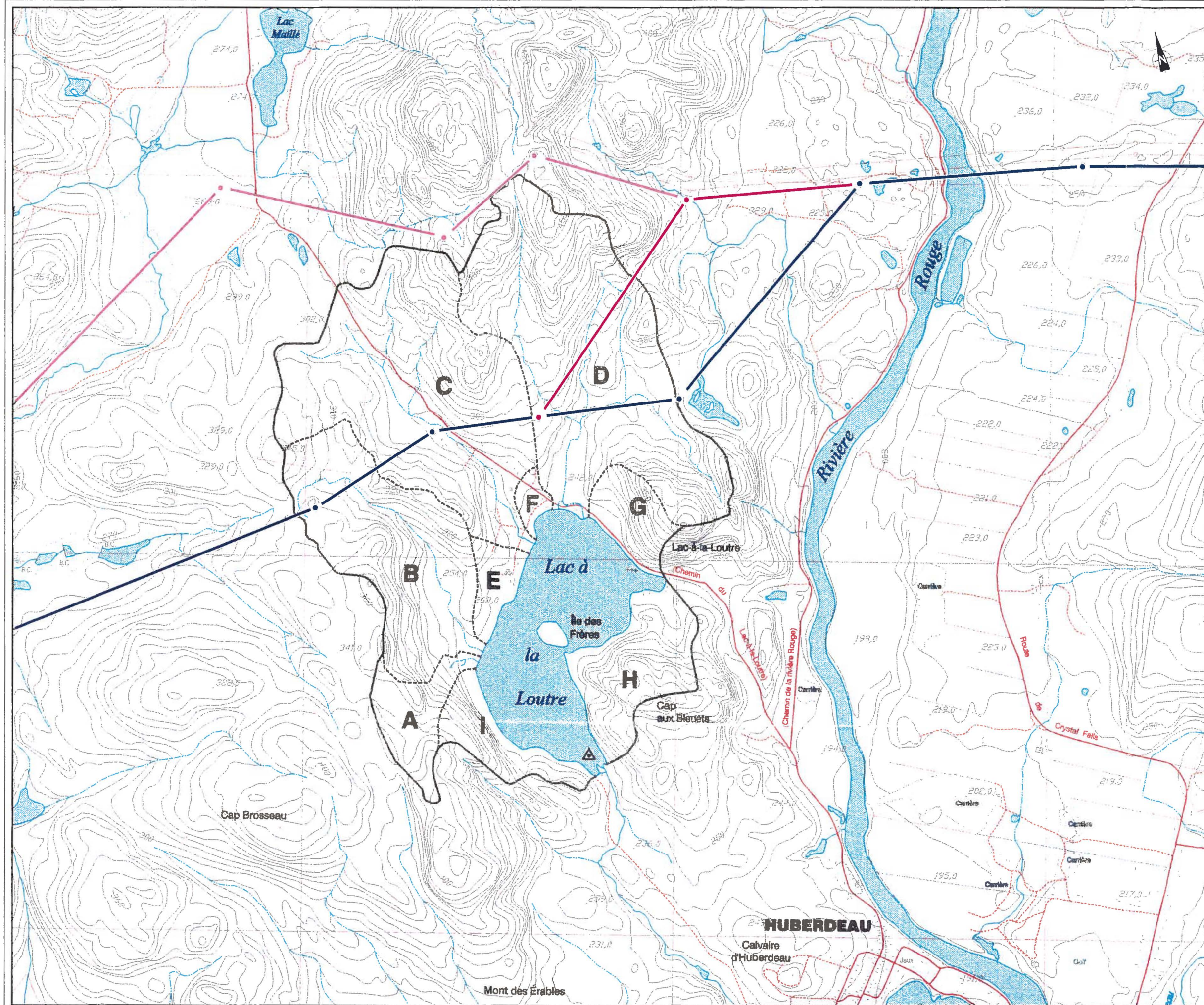
1.3.2.2 Lac Maillé

Les simulations 2A et 2B présentent le paysage observable à partir de la portion sud-ouest du lac Maillé. Plus précisément, la simulation 2A montre le paysage qui serait observé selon le tracé retenu à l'origine par Hydro-Québec (tracé bleu). Cette simulation laisse voir la partie supérieure d'un seul pylône ainsi qu'une petite portion des conducteurs.

La simulation 2B présente le paysage observable dans le cas du tracé passant à un peu moins de 400 m au sud du lac Maillé (tracé rose). Des portions importantes d'au moins trois pylônes de même qu'une assez longue section des conducteurs seraient visibles pour certains villégiateurs du lac Maillé.

Figure 2 : Bassin versant du lac à la Loutre

- Limite du bassin versant
- - - - Identification et limite des sous-bassins
- ▲ Localisation approximative de la prise d'eau
- Tracé retenu (mars 2000)
- Première modification (juin 2000)
- Deuxième modification (juin 2000)



Source :
Carte 1 tirée de l'Étude du bassin hydrographique du lac à la Loutre
(Poly-Géo inc., août 2000)

1.4 Suivi auprès du milieu

Hydro-Québec s'est engagée, pour toute la durée des études, à continuer de fournir l'information pertinente aux organismes intéressés ainsi qu'à tenir toutes les réunions d'information nécessaires pour répondre aux questions et aux préoccupations des citoyens. C'est dans cette optique qu'a eu lieu le 10 août 2000, à Huberdeau, une réunion avec le comité de coordination de l'Association de protection de l'environnement d'Huberdeau et du lac à la Loutre (APEHL). Cette association, formée à la suite de la rencontre du 15 juin 2000, regroupe des résidents et des villégiateurs du lac à la Loutre et d'Huberdeau.

L'objectif de la rencontre était de présenter et d'expliquer la démarche environnementale d'Hydro-Québec et les études entreprises dans le cadre du projet. Des inquiétudes ont encore une fois été exprimées par les participants relativement à la protection de l'eau potable du lac à la Loutre et au mode de traitement de l'emprise (phytocides). Des préoccupations ont de plus été soulevées au sujet de l'impact de la ligne sur le paysage du lac à la Loutre. Enfin, certains participants se sont questionnés sur la nécessité du projet.

Au cours de cette rencontre, Hydro-Québec a de nouveau offert à l'APEHL de participer au groupe de travail chargé d'optimiser les variantes de tracé. L'APEHL a informé Hydro-Québec qu'elle ne jugeait pas opportun, à cette étape, de participer à un comité d'optimisation.

1.5 Comparaison des tracés

1.5.1 Tracé proposé dans le rapport d'avant-projet

1.5.1.1 Avantages et inconvénients

Le relief accidenté (sommets élevés et zones de risque de givre) des lots 25 à 32B du Sixième Rang ainsi que la présence d'une grande érablière exploitée et d'un élevage de cerfs rouges le long du chemin du Lac-à-la-Loutre laissent peu de possibilités pour le passage d'une ligne d'énergie électrique entre les lacs de villégiature Maillé et à la Loutre.

Le tracé proposé par Hydro-Québec dans son rapport d'avant-projet évite ces éléments et tend à réduire les impacts visuels sur les deux lacs de villégiature en cheminant à l'intérieur des vallées. Pour ce faire, le tracé devait passer à environ 500 m au nord du lac à la Loutre (voir le tracé bleu sur la figure 1).

Le principal inconvénient de ce tracé est qu'il doit franchir, sur une distance d'environ 2 160 m, la portion nord du bassin versant du lac à la Loutre, où sont croisés à sept occasions des tributaires. De plus, deux résidences doivent être déplacées à la traversée du chemin du Lac-à-la-Loutre, après entente avec les propriétaires.

1.5.1.2 Impacts et mesures d'atténuation

L'implantation d'une ligne d'énergie électrique entraîne inévitablement des impacts sur le milieu. Ces impacts sont issus notamment des travaux de déboisement de l'emprise, de l'aménagement des accès et des chemins de contournement, de la construction de la ligne (préparation des fondations, érection des pylônes et pose des conducteurs) ainsi que des travaux d'entretien. La présence de la ligne et de l'emprise est aussi une source d'impact pour le milieu, en particulier en ce qui concerne le paysage et l'usage des terrains recoupés par l'emprise.

Les mesures d'atténuation proposées dans le rapport d'avant-projet — positionnement optimal des pylônes pour atténuer l'impact visuel, conservation d'espaces boisés aux endroits où la hauteur des arbres permet un dégagement suffisant pour l'entretien et l'exploitation sécuritaire de la ligne, contrôle de l'érosion, protection des tributaires traversés et suivi de la qualité de l'eau potable au lac à la Loutre — devraient permettre de préserver l'intégrité des éléments sensibles environnant le lac à la Loutre. Cependant, l'efficacité des mesures proposées pour atténuer l'impact visuel demeure limitée, compte tenu des dimensions des pylônes.

La firme Poly-Géo, dans son étude portant sur le bassin versant du lac à la Loutre, confirme l'efficacité de certaines mesures énoncées dans le rapport d'avant-projet relativement au déboisement de l'emprise et à la construction de la ligne dans le secteur visé. Ces mesures devraient en effet permettre de construire la ligne à l'intérieur du bassin versant du lac à la Loutre sans déranger la surface du sol et sans provoquer une érosion des matériaux qui pourraient atteindre ultimement le lac et affecter la qualité de son eau. Ces mesures sont les suivantes :

- Le déboisement de l'emprise devra être effectué en suivant le mode B, sauf à proximité des cours d'eau où le mode C devra prévaloir. Le *mode B* consiste en une coupe manuelle de tous les arbres et arbustes dépassant 1 m de hauteur et en la récupération du bois de dimensions commerciales. Les souches et le système racinaire des arbres coupés doivent être conservés intégralement. L'équipement utilisé pour le débusquage doit exercer une faible pression de contact au sol. Le *mode C* est une coupe manuelle sélective où les petits arbres et arbustes qui respectent les normes de dégagement des conducteurs sont conservés. Ce mode s'applique à une bande de terrain de 30 m de largeur en bordure des cours d'eau et permet de préserver le système racinaire qui retient le sol.
- Si les travaux sont effectués sur des sols non gelés, tous les cours d'eau devront être franchis sur des ponts existants ou sur des ponts temporaires permettant le passage des véhicules et engins de chantier, sans toucher le lit des ruisseaux. L'équipement lourd ne sera donc pas en contact avec le lit des cours d'eau, ce qui éliminera les risques d'érosion. Cette même précaution devra être prise pour la traversée des cours d'eau à débit permanent en hiver. Dans le cas des cours d'eau qui s'assèchent en hiver, la traversée devra s'effectuer lorsque la profondeur de gel est suffisante pour supporter les équipements lourds.

- Les pentes fortes composées de matériaux meubles peuvent devenir sensibles à l'érosion lorsqu'elles sont franchies par l'équipement lourd pendant les périodes de fortes pluies. De façon à éliminer ce risque potentiel, on aménagera des chemins de contournement pour éviter les quelques pentes fortes, et on réduira au minimum les déplacements des engins et véhicules pendant les périodes de fortes pluies.

1.5.2 Modifications proposées le 15 juin 2000

Les préoccupations soulevées par le milieu lors des journées portes ouvertes de février 2000 ont mené Hydro-Québec à présenter, à la rencontre du 15 juin, deux autres possibilités de passage entre les lacs Maillé et à la Loutre (voir la figure 1).

1.5.2.1 Avantages et inconvénients

■ Première modification

La première modification (tracé rouge) diffère très peu du tracé initial, mis à part le fait qu'elle longe les lignes à 735 kV existantes sur une distance additionnelle d'environ 800 m et qu'elle permet d'éviter les lots 22, 23 et 24 du Sixième Rang de même que les lots 19 et 20 du Cinquième Rang, sur la rive ouest de la rivière Rouge. Quant au bassin versant du lac à la Loutre, il est franchi sur une distance d'environ 2 320 m, soit 160 m de plus que le tracé initial. Enfin, six tributaires du lac à la Loutre sont touchés par cette modification, ainsi que deux résidences le long du chemin du Lac-à-la-Loutre.

■ Seconde modification

La seconde modification (tracé rose) permet aussi d'éloigner le tracé des lots de la rive ouest de la rivière Rouge qui sont traversés par le tracé initial. En suivant les lignes à 735 kV existantes sur environ 1 800 m de plus que le tracé initial, le tracé proposé évite par ailleurs l'ensemble du bassin versant du lac à la Loutre. Enfin, le chemin du Lac-à-la-Loutre est croisé dans un endroit inhabité.

Parmi les inconvénients de cette seconde proposition, on note qu'elle se rapproche à moins de 400 m du lac Maillé, où le nombre de pylônes visibles sera plus élevé que dans le cas du tracé initial. Les portions visibles des supports seront également plus importantes. De plus, avant de passer au sud du lac, la ligne devra franchir des sommets élevés. Enfin, deux habitations devront être déplacées le long du chemin du Lac-Martin, dans la municipalité d'Amherst.

1.5.2.2 Impacts et mesures d'atténuation

Les deux modifications proposées au tracé initial auront elles aussi des répercussions sur le milieu au moment du déboisement de l'emprise, de l'aménagement des accès et des chemins de contournement ainsi que de la construction de la ligne et de son entretien. La présence de la ligne et de l'emprise occasionnera, à l'instar du tracé initial, une perte d'usage des terrains recoupés par l'emprise et un impact sur le paysage.

■ Première modification

En ce qui concerne la première modification proposée (voir le tracé rouge sur la figure 1), les impacts appréhendés sont similaires à ceux du tracé initial puisque, dans les deux cas, le bassin versant du lac à la Loutre est traversé presque aux mêmes endroits et que les pylônes visibles à partir des principales résidences avoisinantes sont les mêmes. Les mesures d'atténuation proposées sont par conséquent identiques à celles de la section 1.5.1, relatives au tracé initial.

■ Seconde modification

Quant à la seconde modification proposée (voir le tracé rose sur la figure 1), les impacts sur les milieux naturel et humain seront atténués par l'application des mesures d'atténuation énoncées aux sections 10.3.1 et 10.3.2 du rapport d'avant-projet. Ces mesures devraient permettre d'intégrer le plus harmonieusement possible les ouvrages de transport d'énergie électrique dans le milieu et de protéger l'environnement.

1.6 Choix d'Hydro-Québec

Selon ce qui précède, il est clair pour Hydro-Québec que les trois possibilités de passage entre les lacs Maillé et à la Loutre sont réalisables et acceptables sur le plan environnemental. Cependant, compte tenu des préoccupations soulevées par le milieu concernant la traversée du bassin versant du lac à la Loutre et des impacts appréhendés par la population, Hydro-Québec choisit la variante de tracé passant au sud du lac Maillé (voir le tracé rose sur la figure 1).

2 Traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé

2.1 Préoccupations soulevées lors des journées portes ouvertes

Comme il a été mentionné en 1.1, Hydro-Québec a tenu trois journées portes ouvertes, en février 2000, pour les propriétaires et les riverains concernés par le tracé retenu (voir le tracé bleu sur la figure 3).

À cette occasion, quelques propriétaires ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'impact visuel appréhendé pour les résidants établis en bordure du lac Maskinongé, de la rivière Maskinongé et du chemin de Vendée ainsi que pour les usagers de ce chemin. Ils ont demandé à Hydro-Québec d'évaluer la possibilité de relocaliser la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé.

L'annexe B présente la correspondance échangée entre Hydro-Québec et le milieu concerné par la modification de cette partie du tracé.

2.2 Modifications proposées

À la suite des trois journées portes ouvertes où des commentaires furent recueillis, Hydro-Québec a vérifié la possibilité d'optimiser la portion de la ligne Grand-Brûlé—Vignan à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé.

Le 14 juin 2000, Hydro-Québec a invité les propriétaires et riverains de l'emprise selon le tracé retenu ainsi que ceux qui sont touchés par une nouvelle possibilité de traversée du chemin et de la rivière. L'objectif de cette rencontre était de présenter la modification proposée, de répondre aux questions des participants et de noter leurs impressions. Une vingtaine de personnes et deux observateurs du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) ont répondu à l'invitation.

La figure 3 montre la modification (tracé rouge) qui a été présentée à la rencontre. Cette variante quitte le tracé retenu dans le lot 1 du Deuxième Rang d'Amherst, pour se diriger vers le nord jusqu'au lot 8 du Deuxième Rang, également dans Amherst. De là, la variante bifurque vers le nord-ouest sur une distance d'environ 1 500 m pour atteindre le lot 12 du Premier Rang d'Amherst, soit juste avant le croisement du chemin de Vendée. Par la suite, le tracé se dirige vers l'ouest et franchit successivement le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé, pour retrouver le tracé initial à l'extrémité nord du lot 49 du Quatrième Rang de Lac-des-Plages. La modification proposée est entièrement située en milieu boisé.

Les préoccupations soulevées le 14 juin par la proposition d'Hydro-Québec concernent principalement l'impact visuel pour les résidants. Certains propriétaires ont également noté une perte d'usage de leur propriété. D'autres propriétaires ont suggéré de déplacer cette variante plus au nord (jusqu'au lot 15) afin de faciliter la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé. Toutefois, après avoir examiné attentivement cette possibilité et en avoir évalué les contraintes, Hydro-Québec a conclu qu'elle n'offrait aucun avantage notable sur le plan environnemental puisqu'elle affecte un plus grand nombre d'observateurs.

En juillet 2000, Hydro-Québec s'est appuyée sur les commentaires et les préoccupations exprimés le 14 juin pour élaborer une seconde variante de tracé (voir le tracé rose sur la figure 3). Cette variante suit en partie le tracé proposé le 14 juin (tracé rouge) et traverse le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé pratiquement au même endroit. La différence porte plutôt sur le tronçon compris entre le lot 8 du Deuxième Rang et le lot 12 du Premier Rang, dans la municipalité d'Amherst. Ainsi, à partir du lot 8, la nouvelle variante se dirige plutôt vers le nord jusqu'à la limite sud du lot 12B du Deuxième Rang. Elle se dirige ensuite vers l'ouest et rejoint la variante du 14 juin juste avant la traversée du chemin de Vendée. Tout comme la proposition du 14 juin, celle de juillet est entièrement située en milieu boisé.

2.3 Suivi auprès du milieu

À la mi-juillet 2000, Hydro-Québec a fait parvenir aux personnes qui ont assisté à la rencontre du 14 juin le compte rendu de celle-ci ainsi qu'une figure illustrant les trois possibilités de traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé, dont deux étaient déjà connues du milieu (voir les tracés bleu et rouge sur la figure 3). Hydro-Québec les informait ainsi sur la nouvelle variante de tracé (tracé rose) et sur ses principaux avantages (voir l'annexe B).

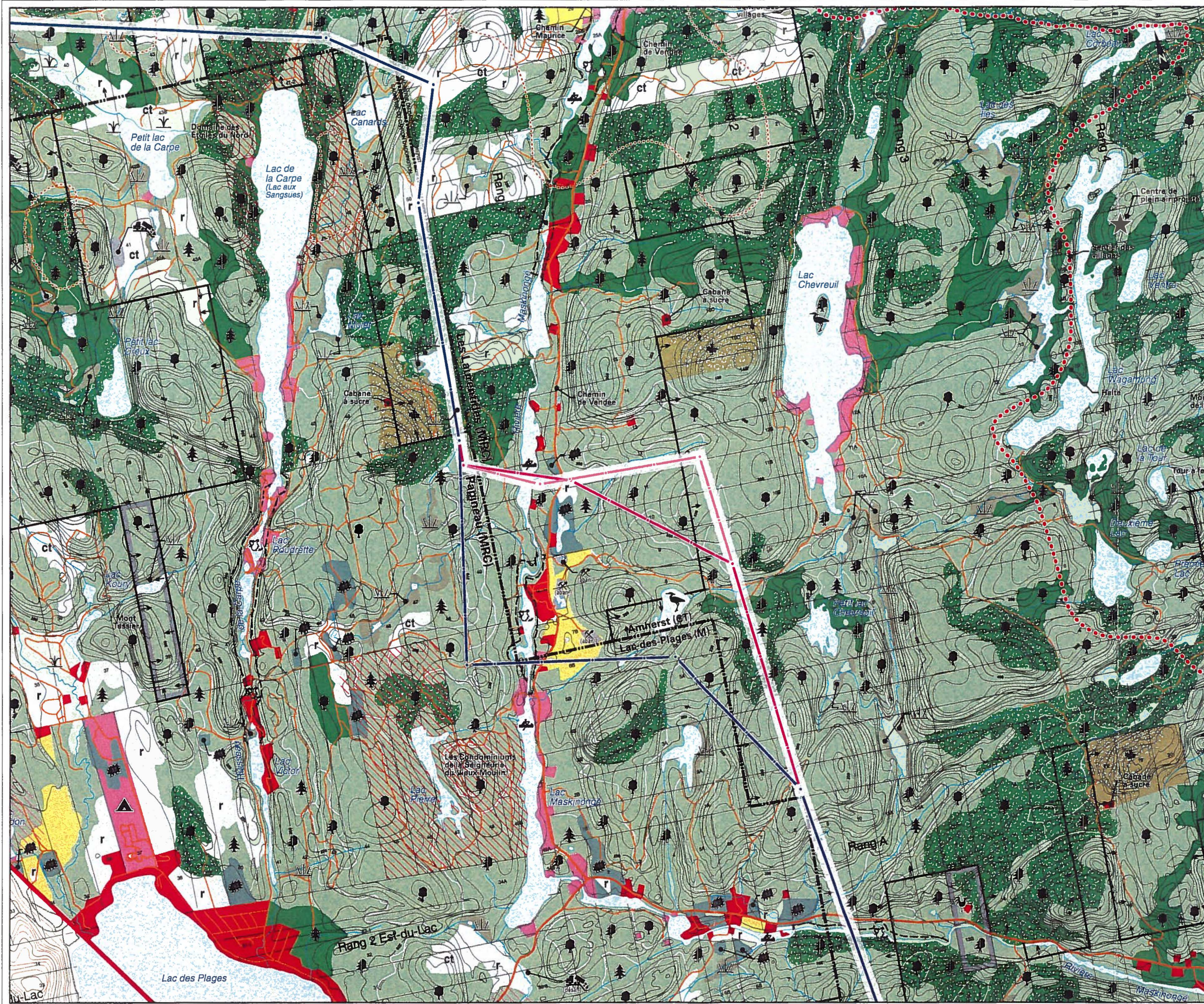
2.4 Comparaison des tracés

2.4.1 Tracé proposé dans le rapport d'avant-projet

2.4.1.1 Avantages et inconvénients

La portion de la ligne Grand-Brûlé—Vignan qui doit croiser le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé soulève des inquiétudes quant à l'impact visuel pour les résidants établis en bordure du lac Maskinongé, de la rivière Maskinongé et du chemin de Vendée. À cet égard, le tracé retenu dans le rapport d'avant-projet est la moins avantageuse des trois possibilités considérées. D'abord, ce tracé traverse le chemin de Vendée en milieu assez ouvert. Sur la rive ouest de la rivière Maskinongé, il chemine vers le nord dans un secteur élevé et visuellement très exposé. Enfin, la traversée du chemin de Vendée, selon ce tracé, nécessite le déplacement d'un chalet sur le lot 6B du Troisième Rang de Lac-des-Plages, après entente avec le propriétaire.

Figure 3 : Modifications proposées au tracé retenu
Traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé



- ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN**
- Milieu bâti existant
 - Secteur résidentiel et commercial projeté
 - Secteur industriel existant
 - Secteur industriel projeté
- ESPACE PATRIMONIAL**
- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
 - Site archéologique connu
 - Zone de potentiel archéologique
- ESPACE AGRICOLE**
- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
 - Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
 - Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
 - Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
 - Drainage souterrain
 - Élevage de cerfs
 - Pisciculture ou étang de pêche
- ESPACE AFFECTÉ À LA VILLAGÉRIE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME**
- Secteur de villégiature existant
 - Secteur de villégiature projeté
 - Terrain de golf, camping
 - Base de plein air ou colonie de vacances
 - Champ de tir
 - Sentier récréatif existant
 - Circuit de canot-camping
 - Sentier récréatif projeté
 - Aménagement projeté, halte routière
- ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES**
- Carrière ou sablière exploitées
 - Mine, carrière ou sablière abandonnées
 - Décharge contrôlée exploitée
 - Décharge contrôlée désaffectée
 - Lieu d'élimination de neige usée
- ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION**
- Type de peuplement :
 - Peuplement à dominance résineuse
 - Peuplement à dominance feuillue
 - Peuplement mixte
 - Stade de développement mature
 - Stade de développement jeune
 - Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
 - Plantation
 - Érablière exploitée
 - Érablière pure en territoire agricole protégé
 - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
 - Arbustaire
- ESPACE FAUNIQUE**
- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
- ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**
- Tourbière
 - Zone de risque de glissement (altitude > 460 m)
 - Zone de risque de glissement de terrain
- ESPACE HYDROGRAPHIQUE**
- Cours d'eau ou plan d'eau
 - Zone inondable
- INFRASTRUCTURE**
- Ligne de transport d'énergie électrique
 - Poste de transformation d'énergie électrique
 - Source d'alimentation en eau potable et aire de protection
 - Route principale ou secondaire
 - Voie ferrée
 - Antenne de télécommunications et aire de protection
- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Municipalité
 - Territoire agricole protégé (CTAQ)
 - Propriété d'Hydro-Québec
 - Terrain public
 - Lot intramunicipal
 - Pourvoiré
 - Réserve faunique
 - Grande propriété forestière
- Tracé retenu (mars 2000)**
- Modification retenu (septembre 2000)**
- Première modification (juin 2000)**
- Deuxième modification (juin 2000)**

0 500 m

2.4.1.2 Impacts et mesures d'atténuation

Les impacts sur les milieux naturel et humain ainsi que sur le paysage seront réduits par les mesures d'atténuation mentionnées aux sections 10.3.1 et 10.3.2 du rapport d'avant-projet. Ces mesures traitent notamment de la conservation d'espaces boisés, du contrôle de l'érosion, de la protection de la rivière Maskinongé, de la protection de la voie publique pour les usagers du chemin de Vendée et, enfin, du positionnement optimal des pylônes.

En ce qui concerne le paysage, la visibilité très élevée des supports de la ligne à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé occasionnera un impact visuel sur environ 3 km, dont approximativement 1 km sur la rive gauche de la rivière Maskinongé et 2 km sur la rive droite.

2.4.2 Modification proposée le 14 juin 2000

2.4.2.1 Avantages et inconvénients

Cette modification au tracé initial permet de réduire l'impact visuel de la ligne Grand-Brûlé—Vignan à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé (voir le tracé rouge sur la figure 3). Elle permet aussi d'éviter un impact visuel important immédiatement au nord du projet domiciliaire des Condominiums de la Seigneurie du Vieux Moulin, dans Lac-des-Plages.

La modification du 14 juin a aussi l'avantage de traverser le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé dans un secteur plus fermé et moins rapproché des habitations, contrairement au tracé initial qui touche à un chalet et dont la traversée s'effectue en milieu passablement ouvert. Le nombre de pylônes visibles sera donc moins élevé que dans le cas du tracé retenu, atteignant 14 au lieu de 18. Par ailleurs, le croisement du chemin de Vendée à l'intérieur d'une courbe a pour effet de réduire la visibilité de la ligne pour les usagers du chemin de Vendée.

Le tracé proposé s'éloigne davantage de l'héronnière répertoriée dans le lot 7A du Premier Rang d'Amherst, puisqu'il est situé à 400 m de l'héronnière contre 200 m dans le cas du tracé initial.

Enfin, la proposition du 14 juin franchit davantage de terres publiques (1 450 m de plus) que le tracé initial. Elle est par ailleurs plus courte de 517 m, exige 18 pylônes (dont 14 seront potentiellement visibles) contre 20 (dont 18 seront potentiellement visibles) avec le tracé initial et touche à deux propriétaires de moins, soit six au total.

Le seul inconvénient de cette proposition est de traverser en diagonale les lots privés 9, 10 et 11 du Premier Rang d'Amherst, ce qui peut nuire à l'utilisation des terres par les propriétaires. Cette préoccupation a d'ailleurs été soulevée par certains participants à la rencontre du 14 juin.

2.4.2.2 Impacts et mesures d'atténuation

Des répercussions sur le milieu sont appréhendées au moment du déboisement de l'emprise, de l'aménagement des accès et des chemins de contournement ainsi que de la construction de la ligne et de son entretien. La présence des pylônes et de l'emprise occasionnera d'autre part une perte d'usage de terrains et un impact sur le paysage environnant.

Les impacts sur les milieux naturel et humain seront réduits par les diverses mesures d'atténuation énoncées aux sections 10.3.1 et 10.3.2 du rapport d'avant-projet. Ces mesures assurent la conservation de certains espaces boisés, le contrôle de l'érosion de même que la protection des cours d'eau et des voies publiques. Quant à l'impact engendré sur le paysage, il sera diminué grâce au positionnement optimal des pylônes dans un milieu plus fermé que celui qui est traversé par le tracé initial.

2.4.3 Modification proposée en juillet 2000

2.4.3.1 Avantages et inconvénients

La modification proposée en juillet 2000 par Hydro-Québec (voir le tracé rose sur la figure 3) tient compte des commentaires recueillis à la rencontre du 14 juin. Elle a l'avantage de réduire les impacts sur les terres privées à l'est du chemin de Vendée.

La proposition de juillet présente les mêmes avantages que celle du 14 juin par rapport au tracé initial, particulièrement sur le plan du paysage. Elle exploite mieux le relief existant, puisqu'elle emprunte une légère dépression située entre deux collines dans les lots 10B et 11B du Deuxième Rang d'Amherst. Par contre, elle est comparable en longueur au tracé initial et exige, par conséquent, 21 supports (dont 14 seront potentiellement visibles). Le tracé proposé en juillet franchit davantage de terres publiques, soit 730 m de plus que la proposition du 14 juin et 2 180 m de plus que le tracé initial. De ce fait, seulement quatre propriétaires sont touchés, contre six avec la proposition de juin et huit avec le tracé initial.

2.4.3.2 Impacts et mesures d'atténuation

Les impacts sur le milieu de la variante de juillet (tracé rose) sont similaires à ceux de la variante du 14 juin (tracé rouge), mis à part le fait que les terrains privés sont moins touchés selon la proposition de juillet. Ces impacts seront réduits par les mesures d'atténuation mentionnées dans le rapport d'avant-projet ainsi que par le positionnement optimal des pylônes.

2.5 Choix d'Hydro-Québec

Afin de réduire le plus possible les impacts visuels de la ligne Grand-Brûlé—Vignan à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé ainsi que le nombre de propriétaires touchés par cette portion de la ligne, Hydro-Québec retient la modification qu'elle a proposée en juillet 2000 (voir le tracé rose sur la figure 3).

Annexe A

**Correspondance relative au secteur
des lacs à la Loutre et Maillé**

Le 5 juin 2000

Unité Relations avec le milieu
Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Invitation aux propriétaires
Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan
Secteurs du Lac à la Loutre et du lac Maillé**

Madame, Monsieur,

À l'été de 1999, Hydro-Québec, avec l'accord du gouvernement du Québec, a repris ses études sur l'avant-projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan. De novembre 1999 à février 2000, Hydro-Québec a rencontré différents organismes des régions des Laurentides et de l'Outaouais pour présenter les variantes de tracé élaborées et solliciter leurs avis et commentaires.

À la lumière des études réalisées et des informations reçues, Hydro-Québec a retenu l'une des variantes pour la localisation de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. En février 2000, Hydro-Québec a tenu trois portes ouvertes sur le projet pour les propriétaires touchés par le tracé de la ligne et les riverains à l'emprise. À la suite de ces rencontres, des commentaires sur le tracé ont été formulés à Hydro-Québec pour réduire les impacts environnementaux. Après une analyse des possibilités de relocalisation du tracé, Hydro-Québec vous invite à une rencontre sur la relocalisation possible du tracé dans votre secteur.

Vous êtes donc conviés à rencontrer les représentants d'Hydro-Québec à l'endroit suivant :

**Le 15 juin 2000
de 19h à 21h30
Municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst
Salle de la municipalité
124, rue Saint-Louis
Saint-Rémi-d'Amherst
J0T 2L0**

En espérant vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.



Noël Bélanger
Conseiller Relations avec le milieu



Le 11 juillet 2000

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

**Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
Sections du tracé à la hauteur du lac La Loutre et du lac Maillé**

Madame, Monsieur,

À la suite de la rencontre du 15 juin 2000, vous trouverez ci-joints le compte rendu ainsi qu'une carte qui illustre, dans la section citée en rubrique, le tracé retenu dans le rapport d'Hydro-Québec remis au gouvernement en mars 2000 (tracé en bleu) et les alternatives au tracé présentées à la réunion du 15 juin (tracés en rouge).

Le présent envoi contient également des échanges de correspondance entre Hydro-Québec et la municipalité d'Huberdeau, ainsi qu'avec l'Association de protection de l'eau et de l'environnement d'Huberdeau et du lac à la Loutre (APEHL). Comme vous le remarquerez, Hydro-Québec invite ces deux organismes à former un groupe de travail pour évaluer une alternative aux tracés proposés à la réunion du 15 juin dernier et des mesures d'atténuation appropriées en ce qui a trait notamment à la préservation de la qualité de l'eau du lac à la Loutre qui alimente en eau potable les riverains du lac ainsi que les citoyens d'Huberdeau.

Hydro-Québec vous remercie d'avoir participé à la rencontre du 15 juin 2000. Veuillez recevoir, madame, monsieur, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger
conseiller Relations avec le milieu

p.j.

c.c. Olivier Bertaud, Hydro-Québec
Citoyens présents à la rencontre du 15 juin 2000
Municipalité d'Huberdeau
Municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst
MRC des Laurentides

Mars 29 2000

HYDRO-QUÉBEC
a/s Monsieur Éric Moisan,
Conseiller relations avec le milieu,
200 rue Jean Proulx
Hull, Qc
J8Z 1V8

Monsieur,

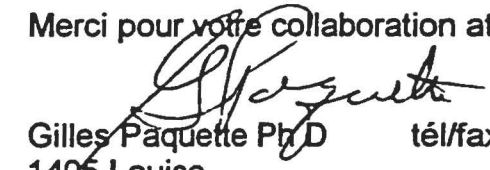
Lors de ma visite à Gatineau en février dernier, j'ai appris avec stupéfaction que le tracé retenu pour la ligne Grand-Brûlé-Vignan coupait en deux mon domaine (lot 25) situé à Huberdeau et que le tracé de l'emprise passait à 500 m de la rive du lac à la Loutre et à moins de 400 m de ma résidence de campagne.

J'entend vous signifier très bientôt ma ferme et irrévocable opposition à ce tracé qui défigurerait de façon irrémédiable l'environnement du lac, qui comporterait des risques importants pour l'intégrité de la qualité de l'eau potable de Huberdeau et qui surtout ruinerait la valeur commerciale de mon domaine.

Pour me documenter adéquatement et préparer en détail mon dossier d'opposition à ce projet, j'aimerais avoir accès, dès que possible, pour consultation ou obtenir une copie des cartes géographiques détaillées (1 :50,000) avec courbes de niveau et l'autre carte (noir et blanc qui identifie les propriétaires des lots où le passage de l'emprise est projeté). J'ai déjà et à quelques reprises demandé sans succès, cette « faveur » à M. R. Houde (1-800-465-1521 p. 6022) qui n'a pu rien y faire!

Malheureusement, les cartes disponibles à la MRC des Laurentides ont une échelle de 1 :20,000 et les élévations sont illisibles.

Merci pour votre collaboration attentionnée,


Gilles Paquette Ph.D
1405 Louise
Laval, Qc
H7s 1E3

tél/fax 450-663-6414

email : gilpaq@sympatico.ca

Mars 30 2000

Monsieur ÉRIC MOISAN

Conseiller – Relations avec le milieu
Hydro-Québec
200 rue Jean Proulx
Hull, Qc
J8Z 1V8

objet : tracé retenu de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan qui passe à 400 m. de ma maison de campagne (100 ch. Gilles, Huberdeau), qui coupe mon domaine (lot 25, Lac à la Loutre, Huberdeau) en deux et qui contourne le Lac à la Loutre à moins de 500 m.

Monsieur,

Par la présente je désire vous faire part de ma plus déterminée et irrévocable opposition au passage de la ligne à haute tension sur mon domaine, à moins de 400 mètres de ma résidence de campagne et à moins de 500 mètres de la rive ouest du Lac à la Loutre.

1 HISTORIQUE

Ma famille connaît et fréquente le Lac à la Loutre depuis plus de 30 ans. En 1988 et en toute bonne foi j'ai acquis ce lot boisé. Sur plusieurs années, j'ai planifié son aménagement en un domaine familial, en milieu naturel, loin de la pollution. En 1992, j'ai fait construire une résidence secondaire « retirée » (*hideaway home* ou *retreat*), dans la montagne, avec une architecture de type « poutres et poteaux » (*posts and beams*) et je continue d'en aménager l'environnement intérieur et extérieur.

Ma maison de campagne familiale, accessible en toute saison, bénéficie d'une vue panoramique qui domine le lac à la Loutre et les montagnes environnantes. Le panorama couvre un arc de cercle de plus de 300 degrés: l'est, le sud, l'ouest et le nord-ouest. Pour ma retraite projetée pour l'an 2003 (60 ans), j'ai prévu aménager dans mon domaine de 83 acres des sentiers d'hébertisme pour la belle saison ainsi que des sentiers de ski de fond à l'usage des membres de ma familles et des amis.

2 DOCUMENT UPA-HYDRO-QUÉBEC: « ENTENTE SUR LE PASSAGE DES...

Votre rapport intitulé: « Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier » de septembre 1999, laisse croire que vous avez intégré la participation du public et de ses représentants au processus d'étude et de conception de ses projets...

Permettez-moi de vous préciser que l'UPA ne représente aucunement les contribuables « payeurs de taxes » non-résidents, tel que moi. Selon sa charte qui est encadrée par une loi qui définit le statut de producteurs agricoles, UPA s'occupe de syndicalisme agricole et représente exclusivement ses membres cotisant. Jamais je n'ai mandaté UPA pour décider du sort de mon domaine. Sachez que dans Huberdeau, il y a 113 contribuables non-résidents sur 650, soient 17.38%. À ma connaissance, ces contribuables, bien que payeurs de taxes, n'ont pas été jusqu'à maintenant, consultés pour ce type d'aménagement. De plus, il ne faudrait pas oublier qu'une certaine partie non négligeable de la MRC des Laurentides ainsi que des lots localisés autour de Huberdeau ne sont pas zônés agricoles mais bien villégiatures.

Au niveau de la MRC des Laurentides, qui en passant s'oppose au tracé retenu dans votre document, selon les relevés de 1996 de Statistique Canada, les contribuables non-résidents et non représentés par UPA, sont au nombre de 14 437 ou 47.6% sur un total de 30 293 résidences. Ces chiffres conservateurs (de 1996) ne tiennent évidemment pas compte des augmentations importantes découlant du boom économique de Tremblant depuis les dernières années.

Votre tracé ne respecte en rien votre critère concernant le respect de l'orientation des lots, de concession ou de tout autre élément cadastral et d'éviter les tracés obliques. Au contraire, votre tracé coupe proprement en deux demis mon domaine (lot 25, lac à la Loutre, Huberdeau). Le même traitement est également appliqué au lot voisin, le lot 26, propriété de ma voisine Mme Paulette Trudel.

De plus, votre tracé dans la portion située au nord du lac à la Loutre, Huberdeau s'étire sur plusieurs kilomètres parallèlement à l'emprise existante! (Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer).

Votre document énumère tous les arrangements et les recours pour le propriétaire en cas de litige et mentionne l'utilisation d'un conciliateur dont le mandat sera de rapprocher les partiesvers une solution satisfaisante pour Hydro-Québec et UPA.

Qu'en est-il de la satisfaction des contribuables non-résidents qui doivent faire valoir leur point de vue individuellement, sans le poids d'une organisation structurée telle que UPA?

Compte tenu qu'une proportion importante des contribuables de Huberdeau et qu'une plus grande proportion des contribuables de la MRC des Laurentides, i.e. les contribuables payeurs de taxes non-résidents et non représentés par UPA, mais néanmoins concernés par la qualité de leur environnement, n'ont pas à ce jour été consultés pour votre projet de localisation de la ligne, il devient évident que votre processus de concertation et les suites qui en découlent sont biaisées.

Je vous réitère que je n'ai jamais confié aucun mandat à UPA et qu'en aucune circonstance UPA n'est habilitée à se substituer à moi dans le présent dossier.

3 CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR MON DOMAINE

La présence des pylônes et des lignes dans l'environnement immédiat du Lac à la Loutre va défigurer et détruire pour toujours le paysage naturel qui fait la beauté de cet environnement. Cette pollution visuelle permanente fera partie du paysage (côté ouest) pour tous les riverains et les tous villégiateurs de Huberdeau fréquentant le lac.

Selon la carte détaillée (1 :50,000), consultée à votre soirée portes ouvertes, tenue à Gatineau, le 24 février 2000, compte tenu de l'élévation du lac et des collines situées sur la rive ouest, de la localisation de la ligne à moins de 1650 pi (500 m), environ 40 pi. des pylônes de 163 pi. et les conducteurs seront visibles du lac. (Photos 1 et 2).

Que dire de la diminution de la valeur commerciale des terrains et des habitations. Si, au moment de l'acquisition de ma terre boisée et de l'érection de ma résidence secondaire, il avait été question d'un projet majeur de ligne électrique dans ce décor naturel, jamais au grand jamais, je n'aurais consenti à réaliser mes projets dans cet environnement défiguré.

D'autre part, la valeur commerciale de mon domaine sera à jamais perdue et tous mes investissements depuis 12 ans seraient réduits à zéro. Qui voudra payer pour avoir l'opportunité d'admirer des pylônes géants et des lignes électriques? Ma perte sera égale à la somme des efforts et des dollars investis depuis l'année de la construction et de l'aménagement, soit depuis 1992 et pour toute les années à venir. Mon domaine sera devenu tout simplement invendable et de valeur nulle. Sachez que je ne suis pas prêt, d'aucune façon, à encaisser une telle perte et de voir tous mes efforts déployés pour l'aménagement de mon domaine réduits à zéro.

Cette perspective de pollution visuelle perpétuelle affectera négativement l'environnement du Lac à la Loutre qui est considéré comme à l'état naturel, car moins de 1/6 de son périmètre est accessible par route et porte des constructions, car son l'eau est d'une grande pureté et d'une turbidité pratiquement nulle et surtout que ce lac constitue le réservoir naturel d'eau potable de Huberdeau.

4 CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES RIVERAINS DU LAC ET LES HABITANTS DE HUBERDEAU

Cette pollution visuelle permanente fera partie du paysage (côté ouest) pour tous les riverains et les tous villégiateurs de Huberdeau fréquentant le lac. De la surface du lac, il sera possible « d'admirer » environ 20-25% des pylônes et les lignes électriques, quel panorama!

Le lac à la Loutre est depuis plusieurs décennies utilisé comme réservoir d'eau potable par la municipalité de Huberdeau. Dans l'actuel projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan, les travaux d'aménagement de l'emprise, la construction des bases des pylônes, l'installation des lignes, etc.. représentent des risques important de pollution des eaux du lac. Par la suite, l'utilisation de produits herbicides et défoliants pour l'entretien de l'emprise représente également de graves risques pour le maintien de l'équilibre de l'éco-système du lac. Nul ne peut garantir qu'il n'y aura pas d'infiltration dans les sols, lixiviation, percolation, migration des substances toxiques *via* les dans les fractuosités du roc en sous-sol pour finalement altérer de façon permanente la qualité des eaux du lac et détruire le réservoir d'eau de Huberdeau .

Depuis environ une vingtaine d'années, la littérature scientifique cite abondamment les études concernant les effets potentiels des champs magnétiques induits sur la santé, notamment sur l'incidence de certains types de cancers et sur certains dérèglement métaboliques intracellulaires. Certaines études sont optimistes et concluent que pour les très très faibles intensités les risques sont infinitésimaux.

Par contre d'autres études moins optimistes contredisent ces dernières et recommandent de poursuivre les études de façon plus approfondie. Vous allez alléguer que tout le monde est continuellement soumis à des champs électromagnétiques notamment dans les habitations et dans les milieux de travail; cependant lorsque le choix est possible d'éviter d'en rajouter, surtout provenant d'une ligne à haute tension, je ferai tout pour l'éviter.

Chez les adultes habitant près des lignes électriques à haute tension des recherches effectuées dans des pays européens et aux Etats-Unis suggèrent certains éléments de risque sans pour autant parler de fréquence plus élevée de cancer. Plusieurs facteurs autres que les champs magnétiques peuvent être impliqués dans l'apparition de tumeurs. Cependant, les connaissances actuelles ne seraient pas suffisantes pour exclure totalement tout risque potentiel lié à l'exposition aux champs magnétiques. Il apparaît donc qu'il soit nécessaire de poursuivre les études en laboratoire à l'aide de cellules animales notamment sur les expositions chroniques sur des cellules afin d'apporter des réponses définitives à ces questions.

Qu'en est-il des effets sur la santé d'une exposition chronique pour des personnes adultes? Pour moi, il est tout à fait hors de question que ma famille et moi-même soyons soumis à des risques potentiels ou que nous servions de cobayes.

5 APPUI DES RIVERAINS DU LAC, DES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS PAR LE TRACÉ PROJETÉ DE L'EMPRISE ET DE LA POPULATION DE HUBERDEAU.

Vous trouverez en annexe copie d'une pétition comportant plus de 100 signatures rapidement recueillies auprès des personnes citées en rubrique. Toute les personnes habitant autour du lac à la Loutre qui ont pu être rejointes (durant le week-end du 18-19 mars 2000) ont signifié leur ferme opposition à l'actuel projet de tracé de la ligne en apposant leur signature sur la pétition. Je peux vous préciser qu'aucune des personnes auxquelles fut présentée la pétition a refusé de signer. Par la suite, la pétition a rapidement circulée dans la municipalité, où les personnes contactées ont également signifié leur opposition à votre projet. Les commentaires recueillis auprès des contribuables de la municipalité concernaient principalement l'intégrité du lac à la Loutre et de son environnement qu'il faut absolument protéger.

La pétition originale vous sera transmise sur demande ou sera déposée à l'audience du BAPE, lors de la présentation officielle de mon mémoire d'opposition.

6 CONCLUSIONS


En dépit du fait que le gouvernement Bouchard est, pour de mauvaises raisons politiques et à la demande de Hydro-Québec, permis la planification et la construction à venir de la ligne à haute tension, plusieurs réflexions alternatives doivent considérées.

- 1. Quelles sont les probabilités réalistes que la région de l'Outaouais (Hull Gatineau) subisse une tempête de verglas aussi sévère, capable de

provoquer l'effondrement en série des pylônes de la présente ligne d'alimentation? Selon les média, l'ampleur de l'événement passé n'a jamais été atteint de mémoire d'homme. Probablement qu'il s'écoulera encore une aussi longue période de temps (i.e. des siècles) avant que cela ne se reproduise avec la même ampleur.

- 2. La «technologie douce» qui consiste à provoquer une légère surcharge contrôlée et ménagée des conducteurs afin d'élever la température de quelques degrés permettant ainsi d'éliminer ou/et de prévenir l'accumulation de verglas. Qu'en est-il?? Je suis convaincu qu'il n'y a rien d'impossible aux ingénieurs de Hydro.
- 3. À mon humble avis, il serait plus logique et plus raisonnable de négocier avec Hydro Ontario un contrat à long terme pour alimentation d'urgence en cas d'un besoin ponctuel. La distance entre la province voisine et les régions de Hull-Gatineau étant beaucoup moins importante que celle envisagée dans le projet actuel.
- 4. On peut facilement penser que cette ligne ne sera pas construite que pour répondre aux éventualités pratiquement inexistantes d'un second verglas destructeur. Bien sûr que Hydro-Québec vendra de l'électricité à l'extérieur de la province étant donné que la ligne arrive à l'Ontario. Je n'accepterai jamais de subir les perpétuels et majeurs inconvénients pécuniaires et de santé du passage de la ligne pour le négoce extérieur de Hydro-Québec

En souhaitant que cette lettre ne demeure pas sans suite,

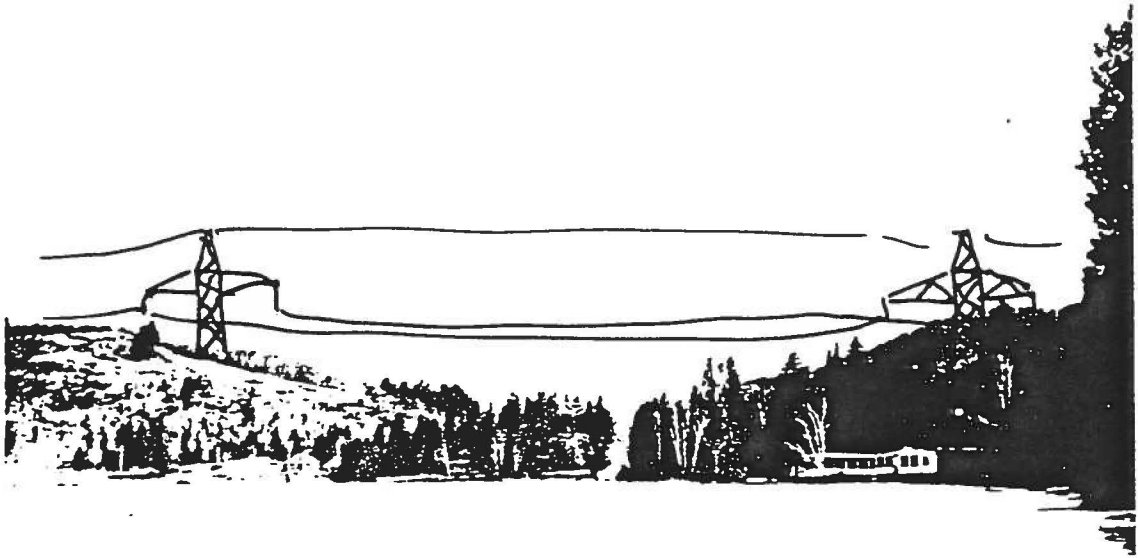

Gilles Paquette Ph D
1405 Louise,
Laval, Qc
H7S 1E3

tél 450-663-3545
télécopieur 450-663-6414

COPIES CONFORMES

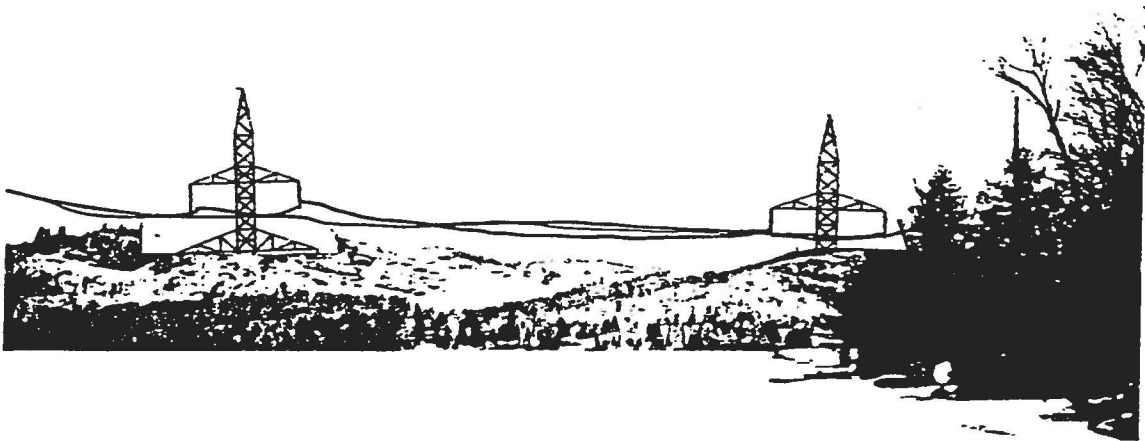
M. Jean-Marie Morin, maire de Huberdeau,
M. Lucien Bouchard, premier ministre,
M. David Whissell, député d'Argenteuil,
M. Jean J. Charest, chef de l'opposition,
Me Daniel Jacoby, protecteur du citoyen,
journal La Presse,
journal Le Devoir

ANNEXE



MI-DISTANCE ENTRE RIVE OUEST
ET RIVE EST

11



VEUE DE LA RIVE EST



Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONS DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse	
1	Stéphanie Paquette	100 Ch. Grille	HUBERDEAU
2	Jacques D'Amour	116 Ch. Tardif	Huberdeau
3	Ginette Sheety	116 Ch. Trudel	Huberdeau
4			
5	Régis MARLEA	105 CH. TRUDEL	HUBERDEAU
6	André Stupp	161, rue...	Huberdeau
7	Françoise Lapierre	1800, rue de la route	Huberdeau
8	Mme G. Brisson		
9	Suzanne Thériault	162	Huberdeau
10	Jean-Marie Charbonnet	162, rue de la route	Huberdeau
11	Paula Gosselin de Longueville	1447 Ch. Lac à la Loutre	Huberdeau
12	Bernard de Longueville	1447 chemin lac à la loutre	Huberdeau
13	Christiane D'Amour	150 Chemin du lac à la loutre	Huberdeau
14	Emile...	170 Ch. du lac à la loutre	Huberdeau
15	Valérie Doyon	70 Ch. du lac à la loutre	Huberdeau
16	Genevieve Poirier	138 Bellune	Huberdeau
17	René Lafont	247 Ch. du lac à la loutre	Huberdeau
18	Éliane Marin	112 RUE PRINCE	HUBERDEAU
19	Stéphanie Gagnon	250 CHEMIN LAC À LA LOUTRE	Huberdeau
20			
21	André Gagnon	236 CH. LAC À LA LOUTRE	Huberdeau
22	Stéphanie Gagnon	216 Ch. de la Route	Huberdeau
23	Mike Daulton	110 Village	Huberdeau
24	Christiane Gagnon	Chemin de la route	Huberdeau
25	Manon Schaefer	Fer à cheval	Huberdeau

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

É-mail : gilpaq@sympatico.ca

Palmyre Gagnon
Jean Brodeur

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	Hubert D... Hubert D...	HUBERDEAU
2	Paul Williams	Huberdeau
3	Mick P... Mick P...	Huberdeau
4	Huberdeau	284 Principale Huberdeau
5	Christiane D... Christiane D...	207 ch de Lac Brochet
6	Christiane D... Christiane D...	207 ch de Lac Brochet
7	Renee Jacques	8 Chemin du Golf Arundel
8	Huberdeau	11050 route Huberdeau
9	Huberdeau	Huberdeau
10	Huberdeau	Huberdeau
11	Huberdeau	1500364 Rockway Valley
12	Huberdeau	Huberdeau
13	Huberdeau	Huberdeau
14	Huberdeau	Huberdeau
15	Huberdeau	104 DU CALVAIRE HUBERDEAU
16	Charlène Tremblay	Huberdeau
17	Huberdeau	679 ch Riv. R. Riv.
18	Huberdeau	Huberdeau
19	Huberdeau	192 ch. Lac à la Louche
20	Huberdeau	191 principale Huberdeau
21	Huberdeau	73 ch. 100e Rue Arundel
22	Huberdeau	105 TER À CHEVAL
23	Huberdeau	116 Ter à Cheval
24	Huberdeau	116 Ter à Cheval
25	Huberdeau	107 ch. 12e Avenue Huberdeau

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

Huberdeau
Huberdeau 226 ch. Lac à la Louche
191 Lac à la Louche Huberdeau
Huberdeau
Huberdeau

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ – VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	Ullian B...	Huberdeau
2	Kolent J...	Huberdeau
3	Suzanne J...	Huberdeau
4	Stephane J...	Huberdeau
5	Huberdeau	Huberdeau
6	Huberdeau	Huberdeau
7	Benoit J...	Huberdeau
8	Benoit T...	Huberdeau
9	Huberdeau	Huberdeau
10	Lionel P...	Huberdeau
11	Huberdeau	W. ...
12	Hubert P...	Arundel
13	André P...	" " "
14	André P...	Huberdeau
15	Hubert P...	Huberdeau
16	Anthony Pedicelli	Arundel
17	Benoit B...	
18	Joseph S...	Rockway
19	Huberdeau	WEIK
20	Huberdeau	Val-de-la
21	Laura Bennett	Arundel
22	Roger D-...	St-Jovite
23	Christian J...	Arundel
24	Huberdeau	St-Agathe
25	Steve F...	Huberdeau

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

Linda B... Huberdeau
 Joseph B... Huberdeau
 Maria Brossier Weir Nova St George
 ... D. ... W. ...

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	Michel Lévesque	196 lac à la loutre Huberdeau
2	Michel Lévesque	196 lac à la loutre Huberdeau
3	Donald Patenaude	" " " " " "
4	Yves Gaudet	114 Chemin Pilon
5	Liott Marcéau	114 " " "
6	Paul Gagné	105 Ste-Anne Huberdeau
7	Jacques Guindal	
8	Mélie Laiselle	196 lac à la loutre Huberdeau
9	Albert Guindal	196 lac à la loutre Huberdeau
10	Claude Guindal	196 lac à la loutre Huberdeau
11	Muriel Guindal	196 lac à la loutre Huberdeau
12	Paul Gagné	204 Lac Loutre HUBERDEAU
13	Paul Gagné	238 3e du Lac à la loutre Huberdeau
14	André Guindal	236 Lac à la loutre Huberdeau
15	Huberdeau	135 lac à la loutre Huberdeau
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

Le 14 mai 2000

M. R. d'Hard Houde
M. Eric Morison
Conseillers en affaires publiques

N.B

C'est inconcevable que l'on fasse
fi des résidents du lac A LA Loure
H. Berdeau et qu'on a l'intention de
ériger des pylônes et des lignes, tout
près des habitations actuelles.

Monsieur,

Ce genre d'opération réside dans l'inc
différence même du patrimoine éco-humain.

Voici de l'attribution que vous m'avez accordée re: La ligne
bilineaire à 315KV Grand-Sault-Vignon. L'une des variantes
pour la localisation de cette ligne nous touche directement
vu que vos installations se feront directement ou près
de nos terrains.

Permettez-nous de vous préciser que notre petit coin
ou l'ensemble de la région du lac A LA Loure est
une localité où la vie et la qualité de vie des
ses gens dépend totalement de l'état sain de
l'écologie environnante.

Nous nous expliquons:

- 1- Le lac A LA Loure sert de bassin
d'eau à tout le village d'Huberdeau.
C'est une eau très potable. L'eau de
ce lac y est constamment vérifiée par
le ministère de l'environnement. Les
travaux de sol que vous exécutez
près de ce lac entraîneraient des
conséquences désastreuses à la qualité

de cette eau et ce lac

2. Les multiples cours d'eau, venant des sources de montagnes voisines et qui se jettent dans le lac A LA Louche en seront affectés.
3. Notre faune est riche et prospère. Il ne faudrait pas y nuire. Et surtout il y aurait nuisance.
4. La flore d'une qualité et d'une rareté exceptionnelle se fait très présente. Et votre action aurait un effet destructeur.
5. Tous les résidents le long du chemin du lac A LA Louche affectés dépendent des sources énumérées au #2 - qui y sont puisées pour leur consommation d'eau. Des puits de surface sont creusés à cet effet.
6. Le visuel de cette région en serait nuisiblement affecté. L'esthétique en subirait de lourdes conséquences et la beauté des lieux se ferait sentir.
7. Le goût d'y vivre serait nul et les investissements d'embellissement ne seraient plus effectués. "Psychiquement" on ne se sentirait pas à l'aise chez-soi.

8. Vous avez déjà un corridor tout tracé, pourquoi ne pas suivre ce même corridor. Les coûts en seraient beaucoup moindres.

9. Voir ces pylônes et ses lignes électriques au dessus de nos têtes, en soi, est une réalité maléfique.

a. le visuel enlaidit à titre permanent

b. C'est l'impact négatif des champs électro-magnétiques. (Des études ont déjà été faites et ont démontré les effets néfastes.)

c. Manque de respect et de considération pour les résidents et résidentes.

10. Notre région est un centre touristique connu. Votre action diminuera l'ardeur de nos touristes à visiter cette région. Il y a chez nous

a. l'auberge du hôte A LA Tourbe

b. une plage intéressante

c. la Rivière Rouge qui attire beaucoup de gens été comme hiver

d. Eden etc où la beauté prédomine

Joseph P. Azar - Charlebois
Josephine Charlebois
Azar

11. Un principe du simple bon sens veut qu'un coin si visité soit préservé intactement et écologiquement
12. N'est-ce pas une justice sociale bénéfique au patrimoine éco-guébécois ? Dévaster n'est pas embellir.

C'est avec sincérité que je vous soumetts ces arguments qui, cher Monsieur, apporteront (on le souhaite) une nouvelle source d'informations à votre enquête. Espérons que vos commentaires soient un plus à vos recherches.

P.S.

Installer des Pylons près de nos maisons n'est certainement pas une focal esthétique et écologique. Vous en diminuez considérablement la valeur marchande. Qu'en pensez-vous?

Amicalement.

Jacques Charlebois
 Jacques Charlebois

P.S. Le Triangle St-Jovite, Berthel Huberdeau est un triangle très touristique, très visité et très apprécié. Ne pas respecter ce fait serait déstabilisant pour le patrimoine québécois. En plus des déficiences qui vendraient contaminer vos sources vos cours d'eau et l'eau potable du huc A + A' contre MASQUE et l'air de l'esthétique de cet environnement

M. Richard Houde

M. Eric Maisson
Conseiller en Affaires
200 Jean Brault Publique
Hull, Québec

J8Z1V8

le 29 mai 2000

Jacqueline Charlebois - AZAR
Joseph AZAR, Charlebois
212 ch. du Lac St LA Kuitre
Huberdeau, Québec
J0T1G0 1-819-681-9278

re: Ligne bitense à 315KV Nord-Bruil-Vigne

Merci de l'attention que vous m'avez accordée

re: La ligne bitense à 315KV Nord-Bruil-Vigne.
L'une des variantes pour la localisation de cette
ligne nous touche directement vu que vos installations
et votre tracé se font directement ou près
de nos terrains.

Nous nous joignons à la pétition déjà existante
et nous nous opposons à tout tracé qui
viendrait déséquilibrer, masquer et ternir
notre éco-environnement, nos demeures et
notre paysage si grandiose.

C'est incontournable que l'on fasse fi de
la Municipalité, des résidents et résidentes
du Lac St LA doute, Huberdeau et
qu'on a l'intention d'y ériger des
pylônes et des lignes. Tout près des
habitations actuelles et ça nous vraiment
considérer la bio-diversité de notre
région.

Vous vous expliquez :

- 1- Le Lac à LA Louche sert de bassin d'eau à tout le village d'Huberdeau. C'est une eau très potable. L'eau de ce LAC y est constamment vérifiée par le ministère de l'environnement. Les travaux de sol que vous exécuteriez entraîneraient des conséquences désastreuses à la qualité de ce lac et son eau.
- 2- Les multiples cours d'eau venant des sources des montagnes se jettent dans le lac à LA Louche en seront directement affectées et: Erosion excessive.
- 3- Un changement drastique affectera le Micro-climat qui persiste dans notre localité: Coupe excessive d'arbres.
- 4- Notre localité est aussi un sanctuaire d'oiseaux très réel et très visité.
- 5- Notre faune est riche et prospère. Il ne faudrait pas y nuire. Et sûrement il y aurait nuisance: Manque de ~~la~~ GÉNÉRATION.

6. La flore d'une qualité et d'une rareté exceptionnelle se fait très présente. Et votre action aurait des effets destructeurs.
7. Tous les résidents et résidentes du Lac A. H. L. ont dépendant des sources énumérées à l'item # 7. - en puisée de ces sources pour notre consommation. Des puits de surface sont creusés à cet effet.
8. On nous dit que l'Hydro-Québec est très préoccupé par le visuel. Le visuel de cette région en serait nuisiblement affecté. L'esthétique en subirait de lourdes conséquences et la laideur des lieux se ferait sentir.
9. Le goût d'y vivre serait nul et les investissements d'embellissement ne seraient plus effectués. On ne serait pas encouragé à se sentir chez-soi.

10 - Vous avez déjà un corridor
tout tracé, pourquoi suivre
ce même corridor. Les coûts
en seraient beaucoup moindres.

11. Voir ces pylônes et ses lignes
électriques au dessus de nos
têtes, en soi, est une réalité
concrète.

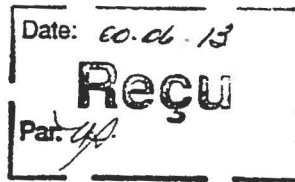
a. le risque est dit à
titre permanent

b. L'impact négatif des
champs électro-magnétiques
serait très gros. Et
vous en connaissez quelque
chose. C'est sûrement plus
nocif que le cellulose.
Des études ont déjà été
faites et en démontrent les
effets négatifs.

c. Rongeur de respect des clients
et clients résidents et
résidents de la Municipalité
de Hu Berdon - LAC A LA
Loubé.

12. Sous coaction nous qui notre région est un centre touristique connu. Votre action diminuera l'ardeur de nos touristes à visiter et vivre notre secteur
- a. L'auberge du LSC A LA Roche serait délaissée immédiatement
 - b. La Rivière Louge y perdrait de son charme.
 - Conoeing
 - Kayaking
 - Canyoning
 - c. Et nos bassins de pêche? Perdrait de leur importance.
 - d. Le LSC A LA Roche deviendrait un LSC de seconde classe
14. Un privage de simple bon sens veut qu'un coin si vuilé soit préservé intactement et écologiquement
15. N'est-ce pas une justice sociale. Bénifique au fabriqueur éco-québécois? Dévester n'est pas embellir.

Le 9 juin 2000



M. Noël Bélanger
Unité Relations avec le milieu
Direction régionale Laurentides
Hydro Québec

1^{er} étage
333, Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine (Québec)
J7Z 6Y3

ETC-

217 ch. du Lac A LA Doune
Huberdeau, Océ
J0T1G0 (819) 657-9278

au Tourne - haie
de Saint-Norbert
150 rue Saint-Norbert #309
Montreal, Océ
H2X1G6 (514) 499-8854

re: ligne bitumée à 315 KV Grand-Bœuf - Vignau
Secteurs du Lac A LA Doune et du Lac Moulle

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir copie des commentaires
adressés à M. R. Houde et M. Eric Morson, Conseillers
en affaires publiques pour l'Hydro-Québec.

En lisant ces lignes vous remarquerez que nos propos
ne sont pas contre le progrès mais orientés les besoins,
les intérêts et les préoccupations écologiques et humaines
des citoyens et étrangères du secteur affecté par
votre tracé.

Espérant que vos commentaires vous offriront une vision
plus sympathique au respect des demandes de ceux et
celles qui vous demandent de bien vouloir évaluer
les raisons ci-indiquées.

Enfin de nous lire

cc -

Joseph Cyr-Charlebois
Gauguine Charlebois-Cyr

le 7 juin 2000

12 JUIN 2000
PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. André Caillé,
Hydro Québec

75 boulevard René-Lévesque, Ouest

Montréal, Québec

H2Z1A4

Re: ligne d'essai à 315KV
Grand Brûlé-Vignier
secteurs LAE A LA Loutre
et LAE Maillé

Monsieur

Ete M. - UK

212 ch. du HAC A LA Lou

H. Berdeau

Québec (819) 667-9275

JOT/GO

Autisme - Hever

22 Saint-Norbert

150 rue Saint-Norbert #309

Montréal

H2X1G6 - (514) 499-9864

Nous avons toujours cru que l'Hydro Québec
sans votre direction avait choisi une direction
où la démocratie régnait. D'après vos commentaires
à la T.V. l'Hydro Québec semble avoir fait
fi de vos directives. Comme vous savez, M.
Caillé, le tracé de la ligne d'essai à 315KV
Grand Brûlé-Vignier secteur du HAC A LA Loutre
et du HAC Maillé n'honore pas le respect
et la dignité des citoyens et citoyennes
du HAC A LA Loutre (H. Berdeau). On
vous dit que le tracé passera près
et au dessus de résidences de cette
localité. Comment peut-on agir de la sorte
quand vous avez un vaste territoire et
déjà un corridor où une ligne est déjà
en fonction? En plus, le HAC A LA Loutre
est utilisé comme eau potable... pour H. Berdeau

M. Caille; agir de la sorte démontre
l'indifférence audacieuse de l'Hydro-Québec
et ses dirigeants. C'est même honteux
et dégradant...

Nous avons constaté que les besoins
humains, l'écologie, l'environnement
ne semblent pas être des priorités impor-
tantes sur l'échelle des valeurs sociales
de l'Hydro-Québec qui grâce à nous tous
et toutes prospère d'une façon
vertigineuse.

Nous vous incluons les commentaires
adressés à M. Eric Moison et Richard
Hodde, Conseillers d'affaires publiques
à l'emploi de votre organisation.

Nous aimerions recevoir vos commentaires
et avoir votre avis pour un tracé
où la logique sous-écologique
prédomine.

Merci de nous le dire

cc: M. J. Bouchard, premier
ministre du Québec

Joseph Gar - Charlebois
Féneline Charlebois-Gar

Montréal, le 16 juin 2000

André Caillé
Président-directeur général

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Madame Jacqueline Charlebois-Azar
150, rue Saint-Norbert, app. 309
Montréal (Québec) H2X 1G6

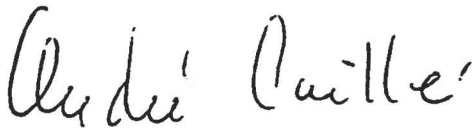
Objet : Tracé de la ligne Grand Brûlé- Vignan

J'ai pris connaissance de votre correspondance du 1^{er} juin 2000 concernant le sujet mentionné en rubrique.

Après consultation, j'ai transmis votre correspondance à M. Élie Saheb, vice-président exécutif, Ingénierie, Approvisionnement et Construction.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général



André Caillé

c.c. M. Élie Saheb

/jb

Le 14 juin 2000

16 JUN 2000
G.P.A.I.

212 Chemin du site 24 (A) Lachine
H0 Berdeau
Québec

M. Michel Claire

Vice-président aux projets spéciaux

75, Rue-Lescuriers, Ouest

20^e étage

Montréal, Québec

H2Z1A4

212 Chemin du site 24 (A) Lachine - Bule-Vignon

Monsieur

JDT/GO

(819)-687-9278

ou

Le Saint-Herbert

150 rue Saint-Herbert #309

Montréal, Québec

H2X1G6

(514) 494-9864

Voies d'accès. faisons parvenir le texte revu de
l'ouvrage que nous avons envoyé à Messieurs
Noël Belanger, Richard Harte, Eric Morin
de l'Hydro-Québec, Commissaire en affaires publiques

Sachez Monsieur que le tracé qui passe près
des habitations des résidents et résidentes du
loc A LA Lautre H. Berdeau termit totalement
les éco-systèmes, environnement et cause
un impact désastreux au loc A LA Lautre
qui sert d'approvisionnement en eau potable
à notre municipalité.

Encre fait pas fi des personnes qui y demeurent.
Pour des lignes à haute tension démontre
le manque de sérieux de la part de l'Hydro-
Québec. Ces mêmes lignes en passent au dessus
et près des demeures etc. Toutes dénoncées

Direction principale
2-1 JUN 2000
Projets et construction

de manière socio-sociale
en plus de régler une
question participative à examiner
ses responsabilités envers ces
mêmes résidents et résidentes.

Saccager, détruire, endommager
un patrimoine québécois si important
accroître le manque de prise de
position équilibrée et humaine.

Une conception plus humanement
sensible à l'environnement
est nécessaire à l'accomplissement
d'un tel projet.

Il ne faut pas mépriser les opinions
de gens concernés qui demandent
que l'écologie soit respectée en
même temps que le respect des
valeurs humaines soumise par
les résidents.

On n'empêche pas le progrès,
mais pas au détriment de la
logique naturelle.

Esprant une réforme positive
Merci de nous lire

Joseph Char-Charlebois
Joseph Char-Charlebois

4 juillet 2000

Élle Saheb
Vice-président exécutif,
Ingénierie, Approvisionnement et
Construction
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine est,
20^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Jacqueline Charlebois-Azar
et Monsieur Joseph Azar-Charlebois
212, chemin du Lac à la Loutre
Huberdeau (Québec)
J0T 1G0

Objet: Tracé de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan

Madame,
Monsieur,

Nous avons pris connaissance des lettres que vous avez adressées à messieurs André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec, et Michel Clair, vice-président projets spéciaux, au cours des dernières semaines. Vous y faisiez état de vos appréhensions face aux impacts éventuels de la ligne projetée dans le secteur du Lac à la Loutre. La possibilité que soit affectée la qualité de l'eau du lac à la Loutre était notamment au centre de vos préoccupations, ce lac étant une source d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Huberdeau.

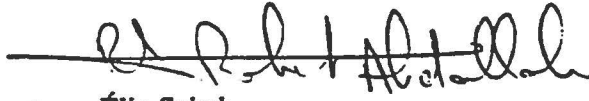
Soyez assurés qu'Hydro-Québec est sensibilisée aux diverses problématiques que vous soulevez et qui ont trait à la qualité de vie des citoyens concernés par le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan. L'entreprise est déterminée, depuis le début de ses études d'impacts, à faire en sorte que le tracé qu'elle a retenu pour la ligne soit le tracé de moindre impact.

C'est dans cette optique et avec l'objectif, entre autres, de recevoir les questions et commentaires des gens concernés que des représentants d'Hydro-Québec ont rencontré des résidents de votre secteur le 15 juin dernier, lors d'une soirée d'information. Puisque vous assistiez à cette rencontre, vous avez pu constater que les résidents présents partagent votre intérêt pour le projet d'Hydro-Québec et votre souci de préserver le plus possible le milieu environnant.

Lors de cette rencontre du 15 juin, les citoyens présents ont formulé une proposition. Celle-ci consiste à former un groupe de travail pour évaluer une alternative au tracé dans cette section de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Hydro-Québec est disposée à collaborer à ce groupe de travail et en a informé les représentants de la municipalité d'Huberdeau.

Vous serez informés de l'évolution de ces discussions. Soyez assurés qu'Hydro-Québec accorde beaucoup d'importance aux commentaires et avis qui lui sont formulés au cours des études relatives à ce projet. Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le vice-président exécutif,
Ingénierie, Approvisionnement et Construction


pour Elie Saheb

c.c. M. André Caillé
M. Robert Abdallah
M. Serge Tremblay
M. Normand Bell
M. Carminé de Benedictis

/lc

03 JUIL. 2000

Projets et construction

R Abdallah -

Même dossier

Pau si pouso -

Di 000629 ✓

Le 16 Juin 2000

M. Noël Bélanger,

Unité Relation avec le Milieu

Direction régionale Laurentides

Hydro Québec,

1er étage, 333, Jean-Paul Gogue

St Antoine, Jc, J7Z 6Y3

réunion du 15 juin (St. Remi d'Amherst)

Re: Ligne Biterne 315 KV Grand-Brière Vignau,

Secteur du Lac à la Louche et Lac Maille.

Monsieur,

Merci de nous avoir écouté et permis de vous soumettre nos raisons démontrant que le secteur du Lac à la Louche est un secteur à multiples éco-systèmes complexes et très délicats.

En plus, nous avons aussi insisté sur le fait que le Lac à la Louche et ses sources d'eau font partie de cet éco-système. Ce Lac est toujours le bassin d'eau qui approvisionne la municipalité d'Amherst de son eau potable.

Notre nouvelle trace modifiée passe trop près des habitations situées au-dessus et en flanc de montagne et aussi de celles qui sont aux abords du Crémier du Lac à la Louche.

Notre secteur demeure toujours un

secteur récréo-touristique très recherché,
- un centre de villégiature grandement
visité et apprécié. Notre Auberge du
Lac à la Louche fait la joie de tous
ses visiteurs.

Espérant que nos propos apporteront
à votre équipe une nouvelle vision et
qu'un nouveau tracé, très éloigné où la santé
l'écologie, l'environnement, le visuel et
la dignité humaine seront respectés.

Jacqueline Charlebois-Amar
Joseph Laperle Charlebois

212 Chemin du Lac à la Louche
Huberdeau, J0T 1G0 Qc
819-687-9278

Le St Norbert
150, rue St Norbert #309
Montréal, Qc H2X 1G6
514-499-9864

P.S. S.V.P. nous FAIRE parvenir copie du
TRACÉ MODIFIÉ tel que présenté à la
réunion incluant les propriétaires affectés.

→ C.C. : M. Edie Sakhel (INGÉNIEUR) ✓
C.C. : M. P. Foudé (AFFAIRES LOBBYING)
C.C. : M. S.P. Bégin (Environnement)

Le 15 août 2000

M. André Caillé
Président-Directeur Général
Hydro-Québec
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, Québec
H2Z 1A4

Cher Monsieur,

Permettez-nous de vous réécrire et vous demandez d'intercéder en notre faveur à l'égard de la "ligne-biterne à 315 KV Grand Brûlé-Vignan", secteur Lac à La Loutre-Lac Maillé.

À la réunion du 15 juin, M. Noël Bélanger, Conseiller en chef - Unités Relations avec le milieu; nous a fait part à la fin de la réunion d'une variante optimisant la ligne Grand Brûlé-Vignan. Comme vous savez, notre secteur étant une région à espace affecté à la villégiature, aux loisirs et au tourisme mérite une attention très particulière. Notre espace hydrographique (le Lac à La Loutre) est composé d'un bassin d'eau approvisionnant la population d'Huberdeau et les riverains; cela exige de votre

part une implication immédiate et une compréhension bénéfique à notre milieu naturel et humain.

Voici nos recommandations: nous favorisons le nouveau tracé beaucoup plus que l'original (variante proposée le 15 juin) parce que ce dernier est plus éloigné et que cet éloignement est plus favorable à notre environnement et aux besoins humains des résidents et résidentes de notre secteur. Ce nouveau tracé proposé pourrait être même optimisé à un tel point que les impacts destructeurs et nocifs seraient minimisés et apporterait des résultats favorisant l'ensemble du milieu naturel et humain... donnant une allure plus esthétique au visuel, ce qu'Hydro-Québec prône toujours -

Nous espérons que nos recommandations seront transmises aux responsables de ce projet et que votre intervention et implication actives viendront alléger les conséquences nocives du tracé original.

Nous sommes certains que nos de-
mandes ne sont pas excessives et que
vous comprenez nos inquiétudes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de nos sentiments distingués.

Jacqueline Charlebois-Ozer
Joseph Ozer Charlebois

c.c. M. Michel Clair
M. Elie Sahel
M. Noël Bélanger ✓
M. Jacques Léonard
M. Paul Bégin

212 Ch du Lac A LA Louche
HUPESBAU, Que-
JOTI 60 819-684-9278

ou

150 rue Saint-Herbert #309
Montréal, Que-
H2X1G6

514-499-9868



Le 7 août 2000

Madame Jacqueline Charlebois-Azar
Monsieur Joseph Azar-Charlebois
Le Saint-Norbert
150, rue Saint-Norbert, App. 309
Montréal (Québec) H2X 1G6

Objet : Lac à la Loutre

Madame,
Monsieur,

Suite à votre lettre adressée à M. André Magny, président-directeur général de la Société de la faune et des parcs du Québec, nous avons analysé le dossier faunique du lac à la Loutre qui contient une ichthyofaune variée dont plusieurs espèces d'intérêt sportif.

Nous sommes conscients des conséquences de la construction d'une ligne hydroélectrique sur la qualité de l'environnement. C'est pourquoi nous appuyons votre démarche en faveur du contournement du bassin versant du lac à la Loutre afin d'éviter les impacts de la construction ainsi que de l'entretien des pylônes électriques sur le plan d'eau.

Nous sommes aussi en mesure de craindre que le déboisement nécessaire à cette construction pourrait avoir des conséquences négatives sur les tributaires du lac à la Loutre et conséquemment sur l'habitat du poisson et plus particulièrement sur le recrutement des salmonidés. Ces impacts s'ajoutent à ceux que vous redoutez sur la qualité de l'eau potable et du paysage.

Tel que démontré sur les documents ci-joints, Hydro-Québec étudie présentement une variante du tracé à l'extérieur du bassin versant du lac à la Loutre afin de tenir compte de vos préoccupations. Nous nous attendons à ce que cette

...2

Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides
435, rue Panet
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2Z9

Téléphone : (819) 623-1981
Télécopieur : (819) 623-5792
Internet: <http://www.fapaq.gouv.qc.ca>
Courriel: brigitte.hardy@fapaq.gouv.qc.ca

variante soit adoptée compte tenu des impacts appréhendés pour la qualité de l'environnement des résidents du lac à la Loutre.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice de l'aménagement de la
faune des Laurentides par intérim,



Brigitte Hardy

BH/LN/st

p.j.

c.c. :M. André Magny
M. Éric Moisan, Hydro-Québec

d'avant-projet et le feuillet 1 de la carte 5 ; impact visuel V5). Les ruisseaux alimentant le lac ont également été considérés dans l'évaluation des impacts (voir le feuillet 1 de la carte 5 et les mesures d'atténuation 50 à 59), de même que les puits artésiens privés (voir la page 216 du rapport d'avant-projet dans les mesures d'atténuation générales).

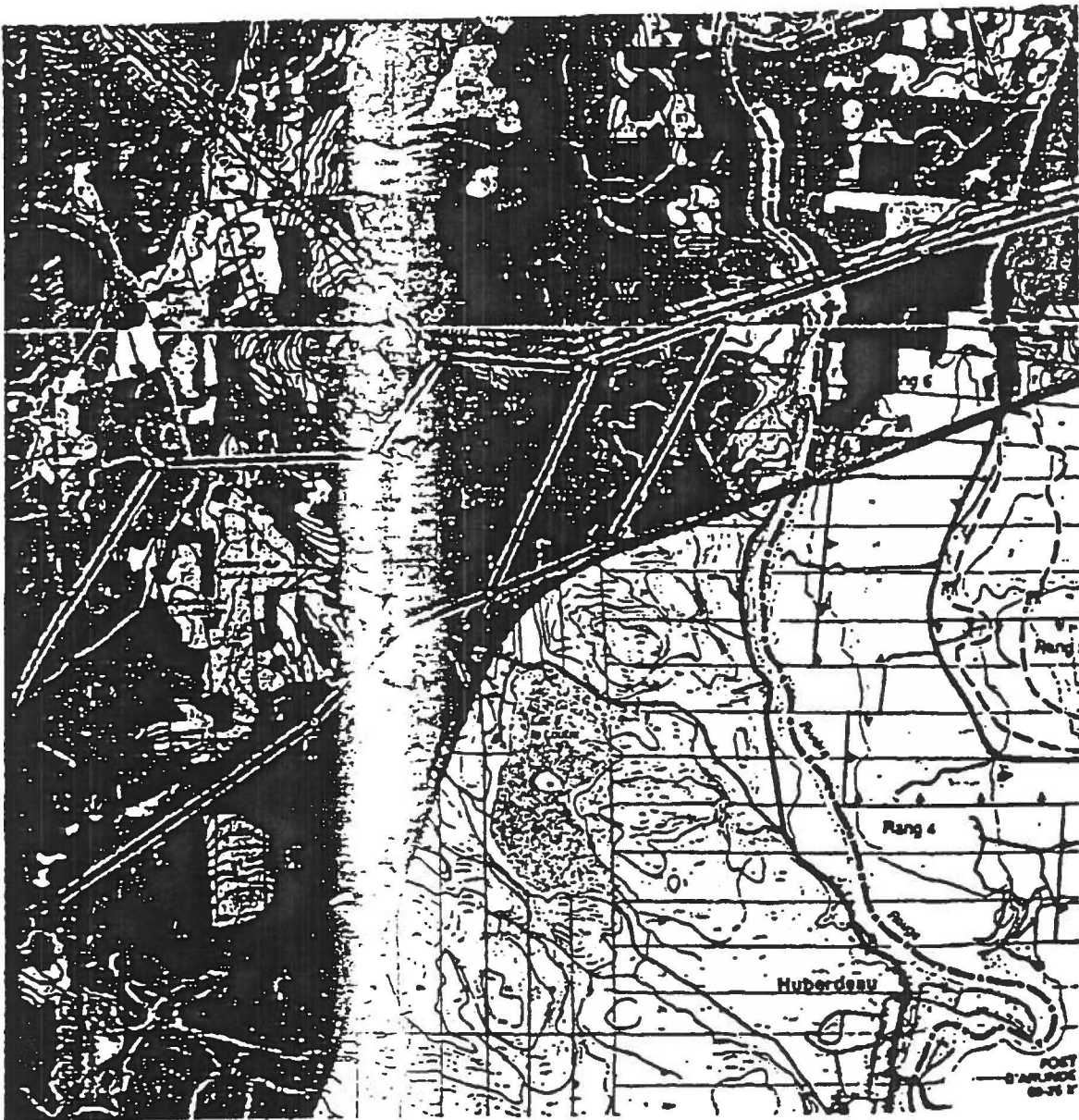
La topographie accidentée (sommets élevés et zones à risque de givre) ainsi que la présence d'une grande érablière exploitée et d'un élevage de cerfs rouges le long du chemin du Lac-à-la-Loutre laissent peu de possibilités pour le passage d'une ligne électrique entre les lacs de villégiature Maillé et à la Loutre. Hydro-Québec maintient que le tracé retenu a été positionné de façon à minimiser les impacts sur le milieu, notamment en ce qui concerne le nombre de structures visibles à partir du lac à la Loutre. De plus, les mesures d'atténuation préconisées dans le rapport d'avant-projet (positionnement optimal des pylônes pour minimiser l'impact visuel, conservation d'espaces boisés aux endroits où la hauteur des arbres permet un dégagement suffisant pour l'entretien et l'exploitation sécuritaires de la ligne, contrôle de l'érosion, protection des cours d'eau traversés et suivi de la qualité des prises d'eau potable) devraient permettre de préserver l'intégrité des éléments sensibles environnant le lac à la Loutre.

Cependant, compte tenu des préoccupations soulevées par le milieu, Hydro-Québec a accepté d'étudier une variante dans la municipalité d'Huberdeau afin de libérer le secteur du lac à la Loutre (voir la figure 4). La nouvelle section longe les lignes existantes à 735 kV sur environ 1,8 km de plus, pour les quitter au niveau des lots 27 et 26 du Sixième Rang. Cette modification au tracé permet d'éviter de traverser à contre-cadastre plusieurs lots du Sixième Rang et du Cinquième Rang, sur la rive droite de la rivière Rouge.

Des lignes à 735 kV, la variante se dirige vers le sud-ouest en milieu boisé sur environ 700 m, puis bifurque vers l'ouest pour franchir d'autres espaces boisés sur un peu plus de 2 km. Le long du parcours, le chemin du Lac-à-la-Loutre est croisé à environ 400 m au sud du lac Maillé. Par la suite, le tracé chemine vers le sud-ouest à l'intérieur de peuplements forestiers pour rejoindre la variante 2 aux environs du chemin Iroquois.

La figure 4 montre également une courte variante qui évite de traverser à contre-cadastre trois lots du Cinquième Rang de même que trois lots du Sixième Rang.

Ces propositions seront présentées au public concerné au cours du mois de juin 2000. La modification qui sera acceptée fera l'objet d'un addenda qui en évaluera les impacts sur l'environnement. L'addenda fournira également les tableaux, figures et documents cartographiques d'appui.



Variante du tracé, en rose, étudié par Hydro-Québec pour contourner le bassin versant du lac à la Loure, tel que libellé dans le document intitulé : « Boucle outaouaise. Ligne à 315 kV Grand-Brûlé--Vignau. Complément du rapport d'avant-projet. Réponses aux questions et aux commentaires du ministère de l'Environnement du Québec. Juin 2000. p. 25 »

Le 28 août 2000

M. André-Cuillé
Président - Directeur Général
Hydro - Québec
76, Blvd René-Lévesque, ouest
Montréal, Québec
H2Z 1A7

Lettre Août, Société de LA FAUNE
Objet: Ligne Grand-Brué-Vignau

Monsieur,

Le 17 août 2000 nous recevions par courrier spécial (Dicom) une lettre de la Société de la faune et des forêts du Québec, (lettre datée du 7 août 2000) appuyant notre démarche en faveur du contournement du bassin du Lac A LA Haute afin d'éviter les impacts de la construction de la ligne à haut voltage ainsi que l'entretien de ces pylônes électriques sur le plan d'eau.

Vous savez, comme nous, que le déboisement du parcours d'une ligne à haute tension a des effets très négatifs sur les tributaires du Lac A LA Haute, de ses poissons et les résidents et résidentes dont la survie dépend totalement de la qualité de l'eau.

Approvisionnant la Municipalité d'Huberdeau "Le Lac A LA Haute" mérite et nécessite une

attention très particulière pour sa qualité de l'eau... L'habitat du poisson a aussi une place d'importance.

Le déboisement et les phytocides utilisés auront des conséquences néfastes sur notre environnement et la qualité du milieu... surtout l'assèchement et la disparition des sources tributaires de la A l'A d'entre.

Les phytocides répandus par voie aérienne, mécaniquement et manuellement sur le parcours de ligne sont d'une menace environnementale agressive sur:

LA SANTÉ
des humains (résidents et résidentes)
de faune aquatique et terrestre
de végétation
Le sol
L'eau
L'air

La toxicité sévère de ces phytocides n'a qu'un impact destructeur. Leur épandage maximise les dangers sur notre écologie et notre milieu. Ce qui veut dire une attaque dévastatrice à notre qualité de vie.

Ces phytocides affecteront même les nappes aquifères

dont dépendent les sources alimentant
la population résidente. Nous avons dans
notre secteur une végétation de baies
et de petits fruits - bleuets, fraises,
framboises, mûres, framiers et framboisiers.
Permettez - vous aussi de vous indiquer que
de multiples variétés d'oiseaux viennent
nidifier et choisissent d'y rester pendant
les 4 saisons. Les phytocédes utilisées ne
font de détériorer au milieu si diversifiées
et si riches.

À la lumière des renseignements obtenus
de la Société de la Faune et des Parcs et
des énoncés ci - haut - mentionnés nous
vous offrons au passage de la ligne
Grand - Brûlé - Veillon dans le secteur du
Lac A La Fontaine - Lac Maille.

Acceptez, monsieur, nos commentaires les
plus sincères.

Jacqueline Charlebois-Czar 150, rue Saint-Hubert
Joseph Czar - Charlebois Montréal, Québec
#2X1 G6

c.c. M. André Magny ou
M. Michel Clair 212 cl. du Lac A La Fontaine
M. Elie Sobeh H.V. Berdeau, Québec
✓ M. Noël Bélanger (M. Eric Moisan) JOT. 1 G0
M. Jacques Léonard
M. Paul Bégin
Mme Nicole Fosselle Trudel
Mme Brigitte Hardy

le 3 septembre 2000

(517) - 777-1091
(819) - 681-9278

M. Noël Bélanger
Unité Relation avec le Milieu
Direction générale des Laurentides
Hydro Québec
75 Blvd René Lévesque, Ouest, 21^e ETAGE
Montréal
2Z1A4

Monsieur

Permettez-nous de vous faire parvenir copie
de Mme Brigitte Hardy, directrice de
l'aménagement de la faune des Laurentides.
Ce document, M. Bélanger, est un élément
très sérieux en ce qui regarde le contournement
au maximum du bassin versant du lac A LA
Fontaine... tel que dit afin d'éviter les impacts
de la construction ainsi que de l'entretien
des pylônes électriques sur le plan d'eau.
La qualité de l'eau potable est un facteur
à ne pas négliger... à 400 mètres d'un lac
c'est le DÉSASTRE TOTAL...

tracé qu'on vous semble encore
une fois faire fi de tout ce
qu'on vous révèle pouvant nuire
à notre environnement.

N'avez-vous pas pensé à éloigner
cette ligne pour ne pas nuire à notre
territoire. D'autres localités vous ont
exprimé leur vision, la nôtre pourqu'on
ne pas la respecter? N'est-ce pas
logique? Les Laurentides sont quadrillées
par des lignes de haute tension.

Qu'en pensez-vous? Et le visuel? Très négligé.
Et croyez-vous qu'une ligne à 400 mètres
de distance du sol, suffit pour ne pas
dévaster notre environnement? Qu'en pensez-vous?

Merci

M. Jacques Léonard
cc. M. André Coille
Mme Brigitte Hardy
Nicole Trudel
Municipalité d'Huberdeau

Josée P. Charlebois
Fauquetville Charlebois-Char
Membres de l'ass. de l'A.P.E.H.L.

Le 6 septembre 2000

M. Noël Bélouze,

Unité Relation avec le Milieu
Direction générale des Laurentides
Hydro-Québec

75 Ave René Lévesque Ouest, 21^e ETAGE

Montréal

H2Z 1A4

Monsieur,

Nous avons assisté à la réunion que le BAPK a convoquée le 5 septembre 2000, dans la salle Municipale d'H. Berdeau.

Nous avons écouté très attentivement ce que les gens avaient à dire. Nous avons constaté que les arguments présentés avaient un point en commun - « LA fragilité écologique et environnementale du secteur du Lse A/A Louisa ».

Vous même, vous avez demandé à ce que les gens expriment leurs raisons accentuant le sérieux de notre environnement. On vous a mentionné les gros dangers entourant l'édification d'une ligne à haute tension tout près du Lse A Louisa.

Croyez-vous, ces gens étaient sincères. Plusieurs des intervenants et intervenantes faisaient parties de l'ATKHL, d'autres résidents et résidentes de notre secteur. Nous le connaissons ce secteur et nous savons que détruire et sacager notre écologie si particulière et si fragile, entraînerait des suites néfastes aux tributaires du lac A LA Loure et constituerait un danger permanent à tout notre secteur et au bassin d'eau potable qu'est le lac A La Loure --- Et aussi menacerait notre biodiversité environnementale.

Nous sommes déçus de voir que vous semblez indifférent à tous nos propos et commentaires. Vous insistez à nous dire qu'un nouveau tracé est en cours d'étude ayant une vision nouvelle. Ce qui nous touche de près c'est que vous continuez à vouloir passer tout près. Comment pouvez-vous définir un nouveau

L'Hydro Québec considère-t-elle vraiment
la qualité de vie des résidents et
résidentes du Secteur du Lac A LA Louche?

Nous nous questionnons vraiment sur la nature
de l'évaluation que l'Hydro-Québec a établie
pour analyser les impacts sur l'ensemble
de notre environnement.

Votre variante telle que précisée par Madame
Brigitte Hardy devrait faire en sorte
que l'équilibre écologique devienne
avant tout le dénominateur commun
de toute recherche future à maximiser
cet équilibre ... toujours en tenant
compte du facteur humain en cause.
Qu'en pensez-vous?

Merci de vous lire

Joseph Gar - Charlebois
Furquimint Charlebois-Gar

Membres de l'ass. de l'A.P.E.H.L.

cc Nicole Trudel - L'APFHL.

212 ch. du Lac A LA
Louche

HV Berdeau - Qué
J0T1 G0

et

150 rue Saint Harbert
#309

Montréal - Qué

#2X1 G6

A.P.E.H.L

Le 27 juin 2000

Huberdeau

**Objet : Eau secours, l'APEHL lance un appel
Ligne biterne 315 kv Grand-Brûlé-Vignan,
Secteurs : lac La Loutra, lac Maillé, Huberdeau**

Madame, monsieur,

Hydro-Québec à l'intention de localiser une ligne entre St-Jovite et Gatineau. Diverses variantes de tracés sont élaborées et les représentants d'Hydro-Québec sollicitent avis et commentaires avant de procéder...

Tout ça paraît bien! Tout ça paraît consultatif et démocratique! Allons donc... Des citoyens ont reçu une invitation pour une soirée d'information sur une des variantes de tracés proposée. Les gens des secteurs ci-haut mentionnés se sont déplacés (plus de 160), jeudi le 15 juin à St-Rémi-d'Amherst, une municipalité située à 15 km des secteurs visés. Des erreurs(?) se sont glissées dans les invitations : oublis et mauvaises dates. De plus, les citoyens de la municipalité d'Huberdeau, les premiers concernés car ils boivent l'eau du lac La Loutra (leur aqueduc) sans la traiter ni la filtrer, fait rarissime et ultra-précieux, ne sont même pas conviés à cette soirée. Horreur!

Suite à cette situation horrifiante, suite au mémoire présenté conjointement par la M.R.C. des Laurentides et des municipalités d'Amherst, d'Arundel, de la paroisse de St-Jovite et d'Huberdeau au B.A.P.E., DÉPOSÉ LE 30 MAI 2000 À L'Ange-Gardien au sujet du projet de ligne 315 kv de St-Jovite-Gatineau, une association est née : l'A.P.E.H.L. (l'association pour la protection de l'eau et de l'environnement d'Huberdeau et du lac La Loutra). L'APEHL appuie sans réserve la conclusion du dit-mémoire : « La ligne biterne Grand-Brûlé(St-Jovite)-Vignan(Gatineau) doit être abandonnée pour des raisons environnementales, économiques et énergétiques. » (1)

L'APEHL, en moins de 2 semaines, a recruté plus de 200 membres actifs (en croissance) et s'est formée un comité de coordination qui, à sa première réunion, a voté à l'unanimité, la résolution suivante :

Par la présente, nous désirons vous informer de notre très grand désarroi et vous clamer notre plus vive opposition aux faits suivants :

- la tenue d'une rencontre publique sur la relocalisation du tracé de la ligne Grand-Brûlé-Vignan dans la municipalité de St-Rémi-d'Amherst,

quand la presque totalité des personnes invitées (et oubliées) venaient de la région d'Huberdeau ou de la grande région de Montréal.

- l'ignorance des implications environnementales approfondies sur toute la nappe d'eau potable qui approvisionne (plus de 25 sources) le lac La Louche qui alimente la municipalité d'Huberdeau, ses habitants ainsi que l'institution provinciale : les Centre-Jeunesse des Laurentides (services internes Vert-Pré) avec tous ses adolescents placés et ses plus de 120 employés.
- Le jeu éhonté de monter les populations d'une région, d'un canton, d'une municipalité les unes contre les autres lors des différentes assemblées d'information tenues par l'Hydro-Québec pour ainsi mieux DIVISER pour mieux RÉGNER.
- D'avoir comme priorité le profit via l'exportation d'électricité et non le bien commun de la population, sa santé et l'environnement.

Adopté le 25 juin à Huberdeau.

Nous vous saurons gré d'en prendre note et de vous joindre à nous dans la lutte contre un non-sens. Ce pays ou bout de pays n'est pas à vendre ni à troquer ... encore moins son eau et son environnement.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs (par ailleurs froissés, blessés et déçus).

Par : Claude Brunet
Pour : l'APEHL

Raison sociale : 130 Bellevue
Huberdeau. Qc,
J0T 1G0

Cc: les maires des municipalités concernées
les journaux : La Presse, Le Devoir, Journal de Montréal, Info du Nord
M. David Whissell, député d'Argenteuil
M. Jean Charest, chef de l'opposition
M. Lucien Bouchard, premier ministre
M. Serge Bégin, ministre de l'environnement
M. Jacques Léonard, député de Papineau

(1) p. 30, mémoire cité.



28 juin 2000

Madame Danielle Hébert
250A, Chemin du Lac-à-Loutre
Huberdeau
J0T 1G0

Madame ,

Tel que convenu, je vous fais parvenir:

En cinq exemplaires chacuns, les quatre bulletins La Boucle en français et anglais, sauf les numéros 3 et 4. La version française du numéro 3 et la version anglaise du numéro 4 seront réimprimées et bientôt disponible à nouveau.

Carte 11 sur 17 du tracé retenu ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan

Bulletin d'information: La boucle outaouaise, Ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan

Bulletin d'information: La boucle outaouaise, Ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan #2

The Outaouais loop, 315-kV Grand-Brûlé/Vignan line

The Outaouais loop, 315-kV Grand-Brûlé/Vignan line # 2

Comme vous vous intéressez au poste de l'Outaouais à 315-230 kV, je vous envoie également le rapport d'avant-projet. Vous y verrez notamment que la vocation de ce poste est provinciale et qu'il ne peut sécuriser la région de l'Outaouais. Par contre, la ligne Grand-Brûlé - Vignan servira à sécuriser l'Outaouais. Je vous invite à consulter le rapport de la Commission Nicolet. Pour sa part et d'une position non partisane, la commission recommande de boucler le réseau en Outaouais. Quelques questions posées lors de l'assemblée du 15 juin dernier ont également été posées devant le BAPE au sujet du poste. Vous pouvez consulter les transcriptions à l'adresse: <http://www.bape.gouv.qc.ca/outaouais/>

Soyez assurée, Mme Hébert, de ma proche collaboration.

Bien vôtre,

Richard Houde
Conseiller Relations avec le milieu
Ligne Info-projets 1-800-465-1521 poste 6022

PLACER CE BORD EN PREMIER DANS LA MACHINE

A télécopier

A: *Noël Bélanger*

Service: _____

No du télécopieur: *289-4488*

Nbre de pages: *1*

De: *R Houde*

Date: _____

Compagnie: _____

No du télécopieur: *772-6138*

Message: *ça part!*

Fournisseur: *Microcopie 7030F*

Le 3 juillet 2000

Modes d'acheminement : télécopieur à madame Hébert
courriel et courrier à monsieur Brunet

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

M. Claude Brunet
APEHL
130, Bellevue
Huberdeau (Qc) J0T 1G0

Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan

Monsieur,

La présente accuse réception de votre correspondance datée du 27 juin 2000 et transmise par télécopieur.

J'aimerais attirer votre attention sur les points suivants qui ressortent de la rencontre tenue le 15 juin dernier auprès des propriétaires et résidants du lac à La Loutre et du lac Maillé.

- Les citoyens nous ont sensibilisé à l'importance de la qualité de l'eau du lac à La Loutre, de ses sources d'approvisionnement à partir du bassin hydrographique et des impacts appréhendés par la future ligne.
- Tel que suggéré par des citoyens présents à cette rencontre, Hydro-Québec est disposée à former un groupe de travail avec les citoyens concernés par cette section du tracé de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Ce groupe de travail cherchera la possibilité de trouver une alternative au tracé proposé par Hydro-Québec dans la section concernée et des mesures d'atténuation appropriées. Tel que proposé aussi par les citoyens présents le 15 juin, Hydro-Québec a informé le maire de la municipalité d'Huberdeau de la formation prochaine de ce groupe de travail, invite la municipalité à y participer et l'informer de la date et du lieu de la rencontre. Cette lettre a été transmise par télécopieur et courrier recommandé.
- Une copie de la lettre à la municipalité d'Huberdeau a été transmise aussitôt par télécopieur à madame Hébert, membre de votre comité de coordination.

Étant donné qu'une association s'est formée (APEHL) et qu'un comité de coordination est en place, j'aimerais que vous me confirmiez si des membres de votre comité de coordination désirent participer activement au groupe de travail.

Vous pouvez me rejoindre par téléphone à la ligne Info-projets (sans frais 1-800-465-1521 poste 6022), par courriel (boucle.ouataouaise@hydro.qc.ca) et par télécopieur (450) 565-2133 .

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette lettre, veuillez recevoir, monsieur, mes plus cordiales salutations.



Noël Bélanger
conseiller Relations avec le milieu

c.c. Olivier Bertaud, Hydro-Québec
citoyens présents à la rencontre du 15 juin 2000

Pour Richard Houde
Conseiller Affaires Publiques
Ligne Info-Projet Outaouais-Laurentides
Fax: (819) 772-6138

De Danielle Hébert
comité de gestion se L'A.P.H.E.L.
(Association de Protection de l'Environnement d'Huberdeau lac à la Loutre)
Tel: (819) 687-2073 Fax: (819) 687-2173

Bonjour,

5 juillet 2000

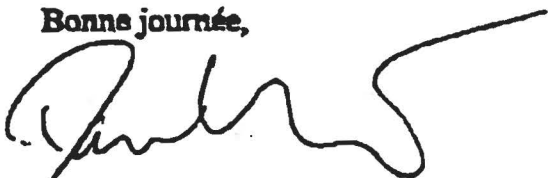
Je voulais vous dire que j'ai bien reçu la lettre du 27 juin de M. Bélanger à propos de la formation d'un groupe de travail, j'en ai parlé à notre dernière réunion de L'A.P.H.E.L., nous aimerions suivre le dossier à nous souhaitons donc continuer à avoir de vos nouvelles pour ce groupe de travail. Il y a toutefois une affirmation dans celle-ci qui nous a surpris... il nous avait semblé qu'il y ait plus de personnes présentes que les 75 que vous annoncez... enfin on pourra comparer, quand nous aurons reçu la liste des présences, avec notre propre liste qui a circulé durant la réunion...

J'ai bien eu la lettre que vous avez envoyé à Claude Brunet.

J'ai aussi reçu tout le tas de documents hier, et je vous en remercie ça me fera de la lecture de chevet...

De plus, il semble que les nouvelles se rendent bien à la municipalité aussi.

Bonne journée,



Danielle Hébert
comité de gestion de L'A.P.H.E.L.

PLACER CE BORD EN PREMIER DANS LA MACHINE

A télécopier

A: *M. Bélanger*

Service: *287-4488*

No du télécopieur: *814-5133*

Nbre de pages: _____

De: *R. Houde*

Date: _____

Compagnie: _____

No du télécopieur: _____

Message: *de M. Bélanger*

au *journal*

Feuille télécopieur de Vercoffe 7500



Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul-Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

Le 12 juillet 2000

Modes d'acheminement : télécopieur à madame Hébert
courriel et courrier à monsieur Brunet

M. Claude Brunet
APEHL
130, Bellevue
Huberdeau (Qc) J0T 1G0

Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan

Monsieur,

Vous nous avez récemment informés de la formation de votre comité et nous croyons important de vous fournir toute l'information relative aux démarches réalisées dans le cadre de ce projet. Pour ce faire, Hydro-Québec souhaite rencontrer, en groupe restreint, le comité de coordination de l'APEHL, le jeudi 10 août.

Le but de la rencontre est de faire le point sur les démarches et les études entreprises dans le cadre du projet de la ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan. Ce mode de fonctionnement permet habituellement de pouvoir répondre à l'ensemble des questions. Comme le propose Mme Hébert, cette rencontre aura lieu à l'**hôtel de ville d'Huberdeau, à 19 h**.

Dans les semaines qui suivront cette rencontre, Hydro-Québec tiendra une autre rencontre avec l'APEHL en vue d'approfondir les questions liées aux préoccupations soulevées le 15 juin dernier, notamment en ce qui concerne les impacts de la ligne sur la qualité de l'eau et les sources d'approvisionnement du lac à la Loutre, le mode d'entretien de l'emprise et les mesures d'atténuation qui seront appliquées dans le secteur du lac à la Loutre et du lac Maillé. La date de cette rencontre reste à confirmer.

Pour toute question, vous pouvez me rejoindre par téléphone à la ligne Info-projets (sans frais 1-800-465-1521 poste 6022), par courriel (boucle.ouataouaise@hydro.qc.ca) et par télécopieur (450) 565-2133.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez recevoir, monsieur, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger
conseiller Relations avec le milieu

M. Noël Bélanger
Hydro-Québec

5 août 2000

Suite à la rencontre du comité de gestion de l'A.P.E.H.L. du 5 août 2000, il a été proposé pour la rencontre du 10 août prochain :

A) Que nous assumions la présidence de la réunion.

B) Que puisqu' Hydro-Québec n'a pas cru bon d'inviter tous les membres de l'A.P.E.H.L., la réunion soit enregistrée sur bande magnétique de façon à ce que nous puissions par la suite faire circuler l'information la plus juste et la plus complète possible à n'importe lequel d'entre eux

C) Que suite à la réunion du 10 août nous ayons droit de regard (co-signataires) de tout communiqué ou addendat qui pourrait être émis.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

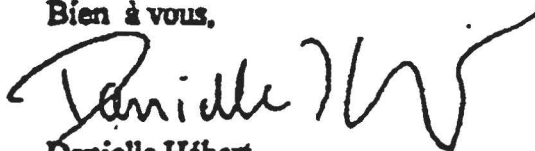
Ouverture de l'assemblée.

Période d'information par Hydro-Québec entrecoupée de questions pertinentes sur l'information en cours.

Période de questions A.P.E.H.L.

Levée de l'assemblée.

Bien à vous,



Danielle Hébert
Pour l'A.P.E.H.L.

PLACER CE BORD EN PREMIER DANS LA MACHINE

A télécopier

A: *Côté Noël Bélanger*

Service: *840-3223*

No du télécopieur: *289-4488*

Nbre de pages: *1*

De: *R. Huberdeau*

Date: _____

Compagnie: _____

No du télécopieur: *289-4488*

Message: *Salut Noël*

Feuille de Notocallant de télécopie 1903F

Le 28 août 2000

Monsieur Noël Bélanger
 Conseiller en relations avec le public
 Hydro-Québec
 Direction régionale Laurentides
 333, boulevard J.P. Hogue
 Saint-Antoine des Laurentides
 (Québec) J7Z 6Y3

Monsieur,

Suite à la rencontre du 10 août à Huberdeau, le Comité de coordination est d'avis qu'il n'est pas opportun à cette étape-ci de participer à un comité d'optimisation d'un tracé qu'il rejette.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.



Robert Bolssonault
 pour le Comité de coordination de l'APEHL



MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

101, RUE DU PONT, HUBERDEAU (QUÉBEC) J0T 1G0
TÉLÉPHONE : (819) 687-8321 - FAX : (819) 687-8808

Direction principale

15 MAI 2000

Projets et construction

Le 5 mai 2000

Monsieur Michel Clair,
Hydro-Québec,
Vice-Président exécutif,
Projets et Affaires internationales,
75 Boul. René-Lévesque Ouest, 20e Etage,
Montréal, Qué. H2Z 1A4.

Objet: Projet de ligne Grand-Brûlé/Vignan

Monsieur Clair,

Si vous référez au tracé qui est fait le long de notre Municipalité pour y installer la nouvelle ligne, vous remarquerez que celle-ci passe face à notre seul lac de la municipalité, Lac à la Loutre, lequel sert à l'approvisionnement en eau potable pour les contribuables de notre municipalité.

Plusieurs propriétaires de chalets face au Lac ont été convoqués par lettre. Nous aurions apprécié en être avisés par courrier, comme ceci a été fait pour nos contribuables.

Vous trouverez ci-jointe copie de résolution dans laquelle nous vous demandons de vérifier adéquatement votre plan. Je ne crois pas que ni l'Hydro-Québec ni le ministère de l'Environnement n'aurait avantage à se servir d'un secteur touristique et surtout le Lac à la Loutre étant le seul lac sur notre territoire.

Nous vous demandons de bien vouloir donner suite à notre demande lors de vos processus des impacts sur l'environnement.

Bien à vous,

Mona St-Georges
Mona St-Georges,
Secrétaire-Trésorière/
Directrice générale

REÇU LE

15 MAI 2000

G.P.A.I.

incl.

"HUBERDEAU ... PARLONS-EN !"

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

A une session ordinaire du conseil qui s'est tenue le treizième jour du mois de mars de l'an deux mille, vingt heures, au 101 rue du Pont. A laquelle étaient présents: Monsieur le Maire, Jean-Marie Morin, Messieurs les conseillers: André Lanthier, Louis Laurier, Vital Laurin, Guy Mayer, Fernand Provost, Pierre Richer.

La serétaire-trésorière/dir.gén. était aussi présente.

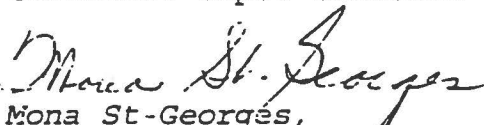
OBJET: PROJET DE LIGNE GRAND BRULE/VIGNAN

RÉSOLUTION NUMERO 39-00:

Il est proposé par André Lanthier et résolu unanimement que demande soit faite à Hydro-Québec afin que ces derniers ne passent nulle part dans un bassin versant du Lac à la Loutre (approvisionnement en eau potable de la municipalité) et de les tenir responsables des conséquences d'un tel geste.

Adoptée

Certifiée copie conforme


Mona St-Georges,
Secrétaire-Trésorière/
Directrice générale

cc: Michel Clair, Hydro-Québec
cc: Ministère de l'Environnement



Le 27 juin 2000

Modes d'acheminement : télécopieur et courrier recommandé

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

M. Jean-Marie Morin
Maire
Municipalité d'Huberdeau
101, rue du Pont
Huberdeau (Qc) J0T 1G0

**Objet Formation d'un groupe de travail
Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan**

Monsieur le maire,

À la suite de la rencontre du 15 juin 2000 à laquelle assistaient près de 75 citoyens concernés par la section du tracé de la ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan située à proximité du lac à la Loutre et du lac Maillé, les citoyens présents ont fait une proposition à Hydro-Québec. Cette proposition consiste à former un groupe de travail composé de représentants de citoyens de la section du tracé concernée (lac à la Loutre et lac Maillé), de représentants de la municipalité d'Huberdeau – notamment du comité consultatif d'urbanisme –, et d'Hydro-Québec pour évaluer une alternative au tracé dans cette section de la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

Lors de cette soirée d'information du 15 juin dernier, des citoyens ont désigné madame Danielle Hébert, d'Huberdeau, pour recevoir la documentation et l'information disponible à ce jour sur le projet mentionné en rubrique.

Par la présente, nous informons la municipalité qu'Hydro-Québec est disposée à collaborer avec ce groupe de travail. Avant de tenir une première rencontre, Hydro-Québec doit valider et compléter certaines informations afin de tenir compte des commentaires et des préoccupations soulevées le 15 juin dernier. De plus, pour respecter la période de vacances estivales, la première rencontre avec les représentants des citoyens du lac à la Loutre et du lac Maillé pourrait se tenir dans la semaine du 10 août 2000.

Si la municipalité juge à propos de participer aux travaux du groupe de travail, Hydro-Québec vous informera de la date et du lieu des rencontres. Je demeure à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette lettre, veuillez recevoir, monsieur le maire, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger, conseiller Relations avec le milieu

c.c. citoyens présents à la rencontre du 15 juin 2000
Olivier Bertaud, Hydro-Québec



Le 11 juillet 2000

Mode d'acheminement : courrier recommandé

M. Jean-Marie Morin
Maire
Municipalité d'Huberdeau
101, rue du Pont
Huberdeau (Qc)
J0T 1G0

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

**Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
Sections du tracé à la hauteur du lac à la Loutre et du lac Maillé**

Monsieur le maire,

Pour faire suite à la rencontre du 15 juin 2000 avec les citoyens des lacs à la Loutre et Maillé, vous trouverez ci-joints le compte rendu de la rencontre, la lettre transmise aux citoyens présents à la rencontre ainsi qu'une carte qui illustre, dans la section citée en rubrique, le tracé retenu dans le rapport d'Hydro-Québec remis au gouvernement en mars 2000 (tracé en bleu) et les alternatives au tracé présentées à la réunion du 15 juin (tracés en rouge).

Hydro-Québec vous remercie de l'attention que vous porterez à ces documents. Veuillez recevoir, monsieur le maire, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger
conseiller Relations avec le milieu

p-j.

c.c. Olivier Bertaud, Hydro-Québec
Maurice Giroux, MRC des Laurentides



MUNICIPALITÉ d'HUBERDEAU

101, RUE DU PONT, HUBERDEAU (QUÉBEC) J0T 1G0
TÉLÉPHONE : (819) 687-8321 - FAX : (819) 687-8808

Le 12 juillet 2000

Hydro-Québec
Direction régionale des Laurentides
A/S M. Noël Bélanger
1er étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
St-Antoine-des-Laurentides (Québec)
J7Z 6Y3

OBJET: LETTRE DU 27 JUIN 2000

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 27 juin 2000, concernant la formation d'un groupe de travail en ce qui a trait à la ligne biterne à 315 KV Grand-Brûlé - Vignan.

Soyez assuré que le conseil entend bien agir en conséquence et désire participer aux travaux du groupe de travail.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Guylaine Maurice

Guylaine Maurice, sec.-trés.-adj.
Pour Jean-Marie Morin, Maire.

"HUBERDEAU . . . PARLONS-EN !"

Annexe B

**Correspondance relative à la traversée
du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé**

Le 5 juin 2000

Unité Relations avec le milieu
Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Invitation aux propriétaires
Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan
Secteurs du chemin Vendée et de la traversée de la rivière Maskinongé**

Madame, Monsieur,

À l'été de 1999, Hydro-Québec, avec l'accord du gouvernement du Québec, a repris ses études sur l'avant-projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan. De novembre 1999 à février 2000, Hydro-Québec a rencontré différents organismes des régions des Laurentides et de l'Outaouais pour présenter les variantes de tracé élaborées et solliciter leurs avis et commentaires.

À la lumière des études réalisées et des informations reçues, Hydro-Québec a retenu l'une des variantes pour la localisation de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. En février 2000, Hydro-Québec a tenu trois portes ouvertes sur le projet pour les propriétaires touchés par le tracé de la ligne et les riverains à l'emprise. À la suite de ces rencontres, des commentaires sur le tracé ont été formulés à Hydro-Québec pour réduire les impacts environnementaux. Après une analyse des possibilités de relocalisation du tracé, Hydro-Québec vous invite à une rencontre sur la relocalisation possible du tracé dans votre secteur.

Vous êtes donc conviés à rencontrer les représentants d'Hydro-Québec à l'endroit suivant :

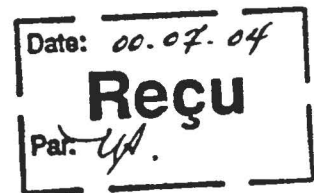
**Le 14 juin 2000
de 19h à 21h30
Municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst
Salle de la municipalité
124, rue Saint-Louis
Saint-Rémi-d'Amherst
J0T 2L0**

En espérant vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noël Bélanger'.

Noël Bélanger
Conseiller Relations avec le milieu

GÉRALD H. KUEHNE ET CAROLE LINDSAY
314, chemin Vendée
Vendée, Québec
J0T 2T0



POSTE RECOMMANDÉE

Le 28 juin 2000

Monsieur Noel Bélanger
Unité des relations avec le milieu
Direction régionale des Laurentides
Hydro-Québec
333, Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine, Québec
J7Z 6Y3

**OBJET : LIGNE BITERNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN
VARIANTE CROISEMENT CHEMIN VENDÉE – TRACÉ 114-118**

Monsieur,

Pour faire suite à notre rencontre du 13 juin dernier, je maintiens mon désaccord formel sur le tracé de la ligne ci-haut mentionnée qui traverse ma propriété. De plus, j'ai été étonné que vous me convoquiez à cette rencontre puisque quelques semaines auparavant vous aviez fait une convocation identique à d'autres propriétaires qui résident à ½ kilomètre de chez moi pour annoncer que le même tracé devait être implanté sur leurs propriétés.

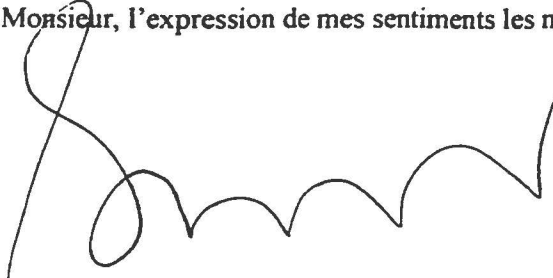
Comme vous me l'avez souligné, vous n'avez pas fait de visite approfondie de ma propriété. Cette visite aurait permis de constater trois points importants qui sont incompatibles avec le type de structure que vous voulez implanter :

- 1) Votre tracé passe dans un boisé aménagé en 1998-99 par la Société Sylvicole des Laurentides en vue de l'aménagement d'une érablière en 2000-2001. Je suis présentement en négociation avec un acériculteur local et l'UPA.
- 2) Tout en étant résidence permanente, une partie de la maison et les dépendances sont un « Gîte du Passant » et ma clientèle est nord-américaine et européenne. Toute l'activité de ce commerce se passe à l'arrière de la maison soit au bord du lac privé, de la terrasse ou du boisé. La vue sur la montagne et le lac sont des facteurs exclusifs à la résidence.
- 3) L'alimentation en eau pour le lac privé, l'étang de castors ainsi que pour les projets de résidences à venir sur l'autre rive provient du ruisseau dans la montagne que vous avez l'intention de traverser.
L'investissement majeur que j'ai effectué dans cet immeuble est en fonction de l'impact visuel que j'ai présentement et de l'aménagement actuel et futur de la montagne.

.../2

Vous comprendrez que pour les raisons mentionnées ci-haut, d'autres démarches seront entreprises si vous maintenez le tracé à cet endroit.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gérald H. Kuehne

Tel : (819) 687-2757 bureau (450) 663-0200
Fax : (819) 687-8471 (450) 629-5869
Courriel : gkuehne@caution-surety.com

c.c. - Me Jacqueline Bissonnette, de Grandpré, Chaurette avocats
M. André Cayer, président Hydro-Québec
M. Richard Houde, responsable de projets Hydro-Québec
M. Giroux, préfait, M.R.C. des Laurentides
M. Jean-Guy Galipeau, maire, Municipalité d'Amherst
M. André Lord, conseiller, Municipalité d'Amherst
Voisins impliqués : Stéphane Dagenais
Benoit Dagenais
Claude Desjardins
Rémi Bouchard
Normand Challer



Le 11 juillet 2000

Mode d'acheminement : courrier recommandé

M. Jean-Guy Galipeau
Maire
Municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst
124, rue Saint-Louis
C.P. 30
Saint-Rémi-d'Amherst (QC)
J0T 2L0

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^e étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

**Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
Sections du tracé à la hauteur du lac à la Loutre et du lac Maillé
et des traversées du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé**

Monsieur le maire,

À la suite des rencontres de juin 2000 avec les citoyens des traversées du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé (rencontre du 14 juin) et ceux des lacs à la Loutre et Maillé (rencontre du 15 juin), vous trouverez ci-joints les compte rendus des rencontres, les lettres transmises aux personnes présentes aux rencontres ainsi que deux cartes qui illustrent, dans les sections citées en rubrique, le tracé retenu dans le rapport d'Hydro-Québec remis au gouvernement en mars 2000 (tracé en bleu) et l'alternative au tracé présentée à la réunion du 14 juin (tracé en rouge) et une nouvelle alternative de traversée (tracé en rose) pour la section du tracé aux traversées du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé, ainsi que les alternatives au tracé présentées le 15 juin (tracés en rouge) pour la section du lac la Loutre et du lac Maillé.

Hydro-Québec vous remercie de l'attention que vous porterez à ces documents et je vous prie de recevoir, monsieur le maire, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger
conseiller Relations avec le milieu

p.j.

c.c. Olivier Bertaud, Hydro-Québec
Maurice Giroux, MRC des Laurentides

Le 11 juillet 2000

Direction régionale Laurentides
Hydro-Québec
1^{er} étage
333, boul. Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine-des Laurentides
(Québec) J7Z 6Y3

**Objet Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
 Traversée du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé**

Madame, Monsieur,

À la suite de la rencontre du 14 juin 2000, vous trouverez ci-joints le compte rendu ainsi qu'une carte qui illustre les variantes de tracé dans la section citée en rubrique. Plus précisément, il s'agit du tracé proposé dans le rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec en mars 2000 (tracé en bleu), de l'alternative à ce tracé présentée à la soirée du 14 juin (tracé en rouge) et d'une nouvelle alternative (tracé en rose) qui fait suite aux commentaires et préoccupations soulevés lors de cette soirée.

Rappelons que lors de la rencontre du 14 juin, quelques citoyens ont proposé de déplacer le tracé (en rouge) plus au nord (au niveau du lot 15) pour faciliter la traversée du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé. Après avoir examiné attentivement cette option et évalué toutes les contraintes associées à celle-ci, Hydro-Québec conclut qu'elle n'offre malheureusement aucun avantage -significatif sur le plan environnemental.

Pour répondre en partie aux préoccupations soulevées par les citoyens, Hydro-Québec propose, comme mentionné précédemment, une nouvelle alternative (tracé en rose) qui comporte certains avantages dont les suivants :

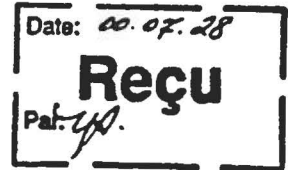
- Elle emprunte sur une plus longue distance des terres publiques (4,5 km comparativement à 3,9 km pour le tracé en rouge et 2,4 km pour le tracé original).
- Elle respecte davantage l'orientation cadastrale des lots (lots 8, 9 10B, 11B, 12B et 12).
- À la traversée de la rivière Maskinongé, la hauteur des pylônes est moins élevée que celle du tracé en rouge.
- Finalement, le tracé sera dans l'ensemble beaucoup moins visible que le tracé original.

À l'examen des alternatives proposées, Hydro-Québec est d'avis que le tracé original pourrait être remplacé par la variante du 22 juin (voir la carte ci-jointe).

Hydro-Québec vous remercie d'avoir participé à la rencontre du 14 juin 2000. Veuillez recevoir, madame, monsieur, mes plus cordiales salutations.

Noël Bélanger
Conseiller Relations avec le milieu

c.c. Olivier Bertaud, Hydro-Québec
Citoyens présents à la rencontre du 14 juin 2000
Municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst
MRC des Laurentides



Rolf Quosdorf
93 rue Heritage
Beaconsfield, Québec
H9W-3V2

Tel: 514-630-3847
Fax: 514-422-9964

bureau 514-422-9970

POSTE RECOMMANDÉE

Le 24 juillet 2000

Monsieur Noel Bélanger
Unité des relations avec le milieu
Direction régionale des Laurentides
Hydro-Québec
333, Jean-Paul Hogue
Saint-Antoine, Québec
J7Z-6Y3

**Object: LIGNE BITERNE à 315 Kv GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN
VARIANTE CROISEMENT CHEMIN VENDÉE ET DE LA RIVIÈRE
MASKINONGÉ**

Monsieur,

je suis le propriétaire d'une partie des lots P10 - RG:O1, PC:O4
P11 - RG:O1, PC:O4
P12 - RG:O1, PC:O4

Je suis en possession du compte rendu de la rencontre du 14 juin 2000, à l'Hôtel de Ville, 124 chemin Saint-Louis, Amherst.

Malheureusement, je n'étais pas capable de participer à la rencontre, main j'aimerais vous faire parvenir mon désaccord formel concernant la ligne ci-haut mentionnée qui traverse ma propriété pour des raisons suivantes:

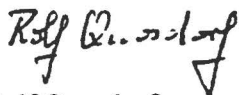
- 1)
La destruction de ma plantation de pins et ma forêt.
- 2)
Le lot que vous avez l'intention à utiliser a été promis à mon fils Andreas Quosdorf pour y bâtir un chalet. L'installation de la ligne ci-haut mentionnée détruirait cette propriété et les lots voisins seraient inutiles.
- 3) .
La destruction de la faune et de la flore.

4)

La ligne en question ne va pas servir la population des municipalités indiquées par vous.

J'espère que vous comprenez que je m'oppose absolument au projet en question et que vous allez l'annuler.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleures.



Rolf Quosdorf

c.c.:

- M. André Cayer, président Hydro-Québec
- M. Jean-Guy Galipeau, maire, Municipalité d'Amherst
- M. André Lord, conseiller, Municipalité d'Amherst
- Mme. M. Millaire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Québec
- Maître Jean-Pierre Cardinal, Avocat

**Hydro
Québec**

Le 28 juillet 2000

Hydro-Québec
Direction régionale Laurentides
333, Jean-Paul-Hogue
Ville Saint-Arnaud (Québec)
J7Z 6Y3

Monsieur Rolf Quosdorf
93, rue Heritage
Beaconsfield I (Québec)
H9W 3V2

Objet: Ligne Biterne à 315 kV - Grand-Brûlé-Vignau
Variante croisement Chemin Vendée et de la rivière Maskinongé

Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons la réception de votre lettre datée du 24 juillet dernier concernant le projet Grand-Brûlé-Vignau.

Monsieur Noël Bélanger est présentement en vacances et sera de retour au travail, le 7 août prochain.

Nous tenons à vous assurer que votre demande sera étudiée attentivement et que nous vous tiendrons informer de tout développement dans ce dossier.

Veuillez agréer, M. Quosdorf, nos salutations distinguées.



Laurent Martineau
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux
Direction régionale Laurentides

c.c. : M. Noël Bélanger

Annexe C

Simulations visuelles

- 1A Vue vers la ligne projetée à partir du lac à la Loutre, selon le tracé retenu initialement par Hydro-Québec
- 1B Vue vers la ligne projetée à partir du lac à la Loutre, selon la variante de tracé passant au sud du lac Maillé
- 2A Vue vers la ligne projetée à partir du lac Maillé, selon le tracé retenu initialement par Hydro-Québec
- 2B Vue vers la ligne projetée à partir du lac Maillé, selon la variante de tracé passant au sud du lac Maillé



No réf. Nove 99044-20 190900

Simulation 1A :
*Vue vers la ligne projetée à partir du lac à la Loutre,
selon le tracé retenu initialement par Hydro-Québec*



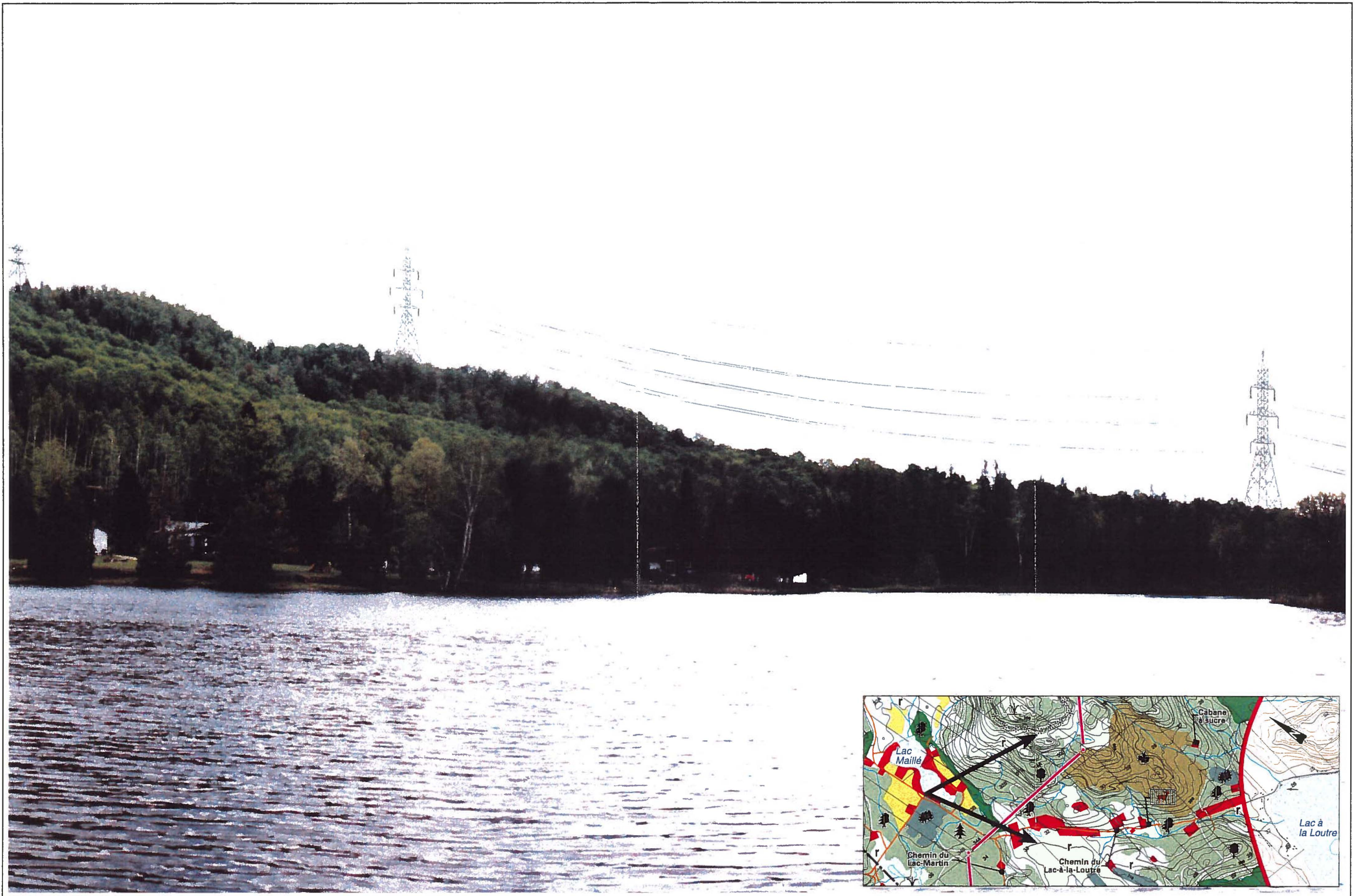
No réf. Novac - 99044-20 190900

Simulation 1B :
Vue vers la ligne projetée à partir du lac à la Loutre,
selon la variante de tracé passant au sud du lac Maillé



No réf. Novo : 99044-20 190900

Simulation 2A :
Vue vers la ligne projetée à partir du lac Maillé,
selon le tracé retenu initialement par Hydro-Québec



No réf. Nove : 99044-20 190900

Simulation 2B :
*Vue vers la ligne projetée à partir du lac Maillé,
selon la variante de tracé passant au sud du lac Maillé*